



DPE/DPL
Geneviève VERDELHAN-CAYRE

**LES FEMMES DANS LES PROJETS D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE
FINANCES PAR L'AFD AU NIGER**

Library
IRC International Water
and Sanitation Centre
Tel. +31 70 30 689 80
Fax. +31 70 38 699 64

824-NE-15479



**LES FEMMES DANS LES PROJETS D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE
FINANCES PAR L'AFD AU NIGER**

LIBRARY IRC
PO Box 93190, 2509 AA THE HAGUE
Tel. +31 70 35 689 80
Fax +31 70 35 899 64
BARCODE 15479
LO: 824 NE98

« Tout le village est invité à l'assemblée, les personnes et les femmes » (1)

Etude « genre » réalisée dans le cadre de l'Evaluation rétrospective des projets d'hydraulique villageoise réalisés au Niger, Philippe COQUART, DCG/PEV, G. VERDELHAN-CAYRE, DPE/DPL, août 1998.

1/ Crieur du village d'Abdalazi, arrondissement de Gaya, département de Dosso, lors de l'arrivée de la mission au village.



SOMMAIRE

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

I. LA REDUCTION DE LA CORVEE D'EAU

1. La réduction de la pénibilité et du temps de la corvée d'eau
 - a) la réduction du trajet
 - b) la réduction de l'effort et du temps d'attente
 - Une moindre pénibilité
 - La réduction du temps d'attente

2. La sécurité des pompes :

II. LES FEMMES ET LA PERENNITE DE LA MAINTENANCE

1. Le paiement de l'eau
 - a) la responsabilité du paiement de l'eau
 - Les titulaires du paiement de l'eau : la femme ou l'homme, la femme et l'homme
 - Le rôle du mode de paiement sur sa répartition entre hommes et femmes
 - b) les revenus des femmes
2. La participation des femmes à la gestion des points d'eau
 - a) le guide national d'animation des programmes d'hydraulique villageoise :
 - b) la participation des femmes à la gestion des points d'eau dans les PHV financés par le CE :
 - c) les principales fonctions occupées par les femmes dans les CGPE

III. L'ANIMATION EN FAVEUR DES FEMMES

IV. L'HYGIENE, LA SANTE, L'ASSAINISSEMENT

1. La qualité de l'eau
2. L'hygiène
3. La santé
 - a) la perception du lien entre santé et qualité de l'eau chez les villageois
 - b) l'importance des maladies hydriques
 - c) la collaboration avec les services de santé
4. L'assainissement

V. L'EDUCATION

VI. L'INSUFFISANCE DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES

VII. UNE EXPERIENCE QUI SE VEUT EXEMPLAIRE : LES PAYS-BAS

L'organisation du Programme d'Hydraulique Villageoise hollandais

La couverture de l'arrondissement

La mise en place de la maintenance

- l'artisan-réparateur :
- le revendeur de pièces détachées :
- les villageois qui assurent la collecte et le fonctionnement des Comités de gestion

Le suivi post-projet

Le volet hygiène, santé et assainissement



Les projets concernés sont les suivants :

- Financement du programme régional d'hydraulique villageoise au Bénin, en Côte d'Ivoire, en Haute Volta et au Niger. CS 17/12/1982, dénommé CE 1.
- Financement de la seconde tranche d'un programme d'hydraulique villageoise dans les pays du Conseil de l'Entente et de la tranche 2bis. CS 20/12/1985 et 31/12/1988, dénommé CE 2 et CE 2bis.
- Financement de la remise en état de la maintenance de pompes dans le département de Tillabéri. CEE 2/12/1992, dénommé PRT.
- Financement de la troisième phase du programme d'hydraulique villageoise du Conseil de l'Entente. CEE 7/06/1995, dénommé CE 3.

Ces projets ont pour **objectifs spécifiques** à l'égard des femmes :

- ⇒ de réduire la pénibilité et le temps qu'elles consacrent à la collecte de l'eau,
- ⇒ de les associer à la gestion des points d'eau (PE),
- ⇒ d'affecter économie de temps et d'effort à la création d'activités productives,
- ⇒ de les prendre comme garantes de la consommation en eau potable et comme agent privilégié d'une amélioration de l'hygiène et de la santé.

Pour ce qui concerne spécifiquement la mise en oeuvre de ces objectifs, on peut déduire des projets évalués les conclusions et recommandations suivantes :

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

⇒ L'avantage apporté par les projets, qui ne semble pas contestable, est la **réduction de la pénibilité et du temps passé à la corvée d'eau**. Toutefois les femmes ne semblent pas associées à la détermination de la localisation du point d'eau et l'économie de temps et d'effort n'est pas mesurée, non plus que le transfert possible de la corvée sur les filles.

Pour ce qui concerne les autres aspects des projets, il serait souhaitable de :

⇒ **Favoriser une meilleure appropriation des points d'eau par les femmes :**

- parce qu'elles en sont les principales utilisatrices ;
- qu'elles manifestent la volonté d'avoir un point d'eau moderne, parfois en contradiction avec les hommes ;
- qu'elles souffrent au premier chef des pannes qui peuvent survenir, mais qu'elles n'ont qu'une emprise limitée sur la décision de réparer ;
- qu'elles participent de plus en plus, dans une mesure à déterminer, au paiement de l'eau sur leur propres ressources, et qu'elles sont, dans ce sens, des facteurs de la bonne maintenance de celui-ci.

Cette appropriation ne doit pas être exclusive puisque les hommes sont aussi des usagers, le plus souvent secondaires dans les régions visitées quant à l'alimentation quotidienne, mais qui ont éventuellement contribué à la construction des aménagements périphériques



ou à leur financement, qu'ils participent au paiement de l'eau, à titre exclusif ou non, qu'ils ont été dans la majorité des cas les interlocuteurs de l'administration ou du projet au moment de l'équipement du point d'eau et qu'ils en sont encore les principaux gestionnaires.

⇒ Réduire les obstacles à une telle appropriation :

- *La marginalisation des femmes dans la gestion du PE :*

Les femmes (2) restent à la marge des réformes :

* en matière d'information : elles connaissent exceptionnellement les différentes phases de versements pécuniaires demandés au village pour l'établissement du point d'eau et l'alimentation de la caisse de maintenance, elles sont souvent désignées aux postes du comité de gestion par les anciens du village et ne savent pas ce qu'on attend d'elles à ces postes - sauf pour celui d'hygiéniste;

* en matière de participation à la gestion : lorsqu'elles occupent le poste de trésorière, elles ne savent généralement pas combien contient la caisse, elles ne peuvent tenir les comptes puisqu'elles sont analphabètes. Il semble qu'on attende plus d'elles une influence auprès des femmes pour qu'elles paient l'eau qu'une participation accrue à la gestion du PE.

Un signe positif : le fait que 13% des pompistes, c'est à dire des réparateurs villageois, soient des femmes, alors que personne n'a préconisé qu'elles tiennent ce rôle. Encourager les femmes à assurer la maîtrise de la pompe au niveau du village, suivre la formation que la tenue de ce poste implique pour en connaître le fonctionnement, pouvoir identifier la cause des pannes, procéder à certaines réparations pourrait s'avérer efficace. Cette solution a d'ailleurs été préconisée dans le cadre de l'évaluation d'un autre programme de la CFD comme facteur d'un meilleur entretien des pompes (3).

De manière générale, les femmes ne devraient être exclues formellement d'aucun des postes du comité de gestion, ce qui ne signifie pas qu'elles doivent nécessairement tous les occuper, encore qu'un projet de la CFD préconise une telle mesure pour au moins la moitié des points d'eau (4). C'est à l'animation à déterminer les capacités de chacun et l'acceptabilité des villages dans ce domaine, à encourager les femmes à occuper des fonctions qui garantiraient un meilleur service.

- *Une animation et un suivi pas toujours suffisants et spécifiques :*

Trop souvent vite faite, l'animation a pour priorité de susciter l'adhésion des villageois à la réforme et de sécuriser leur participation financière, plutôt que de favoriser une réelle participation des intéressés. Dans ce cadre, les femmes, déjà marginalisées, doivent pouvoir bénéficier d'une animation spécifique qui permette de favoriser leur participation à la prise

2/ Traiter indistinctement des hommes et des femmes comporte des limites : aucun groupe n'est évidemment homogène, les visites des villages ont montré des degrés très différents de représentation et de responsabilité au sein des groupes de femmes et d'hommes, sans qu'il soit possible de les analyser plus avant.

Reste le cas des villages peul et/ou traditionalistes où les femmes n'ont aucune responsabilité dans la gestion des PE et ne participent pas, de façon visible en tout cas, au paiement de l'eau. Cela n'exclut pas qu'elles puissent avoir une certaine influence, puisque dans un village appartenant à cette catégorie, les femmes ont obtenu qu'une pompe en panne soit réparée (village de Biruel Ibrahim, dépt de Dosso). Sauf à trouver d'autres points d'entrée (élevage, par exemple, lorsque les femmes possèdent des troupeaux) c'est l'extension de l'éducation qui devrait à terme amener les femmes à participer plus largement à la vie publique.

3/ Evaluation des programmes d'hydraulique villageoise et pastorale Koros I et II. CINAM, E. ARNOU, juin 1996, p. 54 et 55.

4/ Rapport d'évaluation du projet de quatrième phase d'hydraulique villageoise du SNAPE en Guinée. O. BOMMELAER, juin 1996, p.21. Au titre que lorsqu'il y a mixité, les hommes sont prédominants dans la prise de décision.



de décision au sein du village et d'exprimer leurs souhaits en matière d'équipements et de prise en charge financière des points d'eau.

Face aux conflits qui peuvent naître en la matière - les femmes souhaitant une pompe et les hommes estimant que le village ne peut se permettre qu'un puits - l'animation ne pourrait que bénéficier d'une meilleure connaissance des revenus du village et des revenus respectifs des hommes et des femmes afin d'éclairer ce qui peut s'avérer être un conflit entre eux sur l'affectation de ces revenus.

Ce type d'action doit trouver une continuité dans *le suivi*, qui, aujourd'hui, a des objectifs identiques à ceux adoptés par l'animation et présente en outre l'inconvénient d'être assuré par des équipes extérieures ou mal intégrées au projet et qui ne peuvent garantir une appropriation pérenne.

- Une connaissance insuffisante des mécanismes du paiement de l'eau :

L'évaluation a permis de montrer que les femmes étaient impliquées dans le paiement de l'eau, sans qu'on puisse déterminer avec certitude dans quelle mesure il provient de leurs propres ressources ou de celles du ménage qui lui sont données par le mari. La contribution des femmes est vraisemblablement croissante, en raison des difficultés économiques qui les obligent à rechercher des revenus propres, bien qu'il n'ait pas non plus été possible de déterminer si le temps libéré par la corvée d'eau a été affecté à des activités productives, ce qui était un des objectifs des projets évalués.

⇒ **Approfondir la réflexion sur les mesures à prendre dans les domaines de l'hygiène, l'assainissement et la santé**

Aucun contrôle bactériologique digne de ce nom n'existe dans le cadre des projets examinés. Les exigences en matière d'hygiène et de santé ne dépassent pas le périmètre du PE et la vigilance sur le circuit de l'eau dépend de l'animation, jugée insuffisante en la matière. Les conséquences de l'alimentation en eau potable sur les maladies hydriques dans les zones du projet ne sont pas mesurées dans le suivi. Une réflexion devait être approfondie sur les mesures à prendre à la lumière d'opérations menées par l'AFD dans d'autres pays et par la coopération néerlandaise.

L'exemplarité des Pays-Bas pour ce qui concerne la prise en compte du genre et les mesures d'hygiène, d'assainissement et de santé

- La priorité donnée aux femmes, comme garantes d'une bonne gestion, au sens large, du PE dans le programme d'hydraulique villageoise des Pays-Bas, se conjugue avec un souci de *réappropriation permanente* des observations recueillies sur le terrain qui trouve sa prolongation dans un suivi post-projet assuré par des lettrés locaux.

- Toutefois, *la pérennité* de ces politiques n'est pas nécessairement garantie : pour ce qui concerne la régularité du paiement de la cotisation, les observateurs locaux estiment qu'elle pourrait ne pas survivre à la fin du projet. Quant aux *mesures d'hygiène et de santé* adoptées, les Pays-Bas ont montré leur volonté d'impliquer l'administration locale de la santé en coordination avec les services de l'hydraulique, tâche ardue mais indispensable. L'extension des mesures d'assainissement induites (construction de latrines) ne se produit pas à l'initiative des villageois. Dans ces deux domaines, une meilleure connaissance des pratiques existantes pourrait garantir la diffusion de telles mesures.

⇒ **Systématiser la prise en compte du genre dans le cycle du projet, y compris au niveau de l'évaluation**

Voir proposition en Annexe H.



I - LA REDUCTION DE LA CORVEE D'EAU :

Rappelons que la corvée d'eau s'impose aux femmes dans une journée de travail évaluée à 16/18 heures (5). C'est normalement leur première tâche. Elle est aussi essentielle vis à vis du mari puisque ne pas lui fournir l'eau dont il a besoin peut être une cause de répudiation.

Ce sont en principe les femmes, les jeunes filles et les filles, qui vont chercher l'eau pour les besoins domestiques. Ce sont plus rarement les jeunes garçons, qui peuvent aussi actionner la pompe ou la corde du puits, bien que leur présence soit plus fréquente en milieu périurbain où par ailleurs, les porteurs d'eau sont en majorité des hommes.

Font exception les milieux intégristes où les femmes sont cloîtrées. La proportion de femmes cloîtrées irait croissant -notamment chez les haoussas- elle serait aujourd'hui de 5% à 6% alors qu'elle était quasi inexistante il y a quinze ans. C'est aussi le cas de certaines groupes nomades, chez les toubous et les touaregs, notamment au nord de Zinder. Nous n'avons toutefois pas rencontré ces exclusions dans les régions visitées. Si les femmes et les fillettes peuvent être absentes de certaines assemblées de villages chez les peul ou les haoussas, elles sont toujours autour des puits.

1. La réduction de la pénibilité et du temps de la corvée d'eau :

Outre l'alimentation en eau potable, l'objectif de l'installation d'une PMH est de réduire le temps passé à la corvée d'eau et sa pénibilité. *Lorsque la pompe qu'elles utilisaient a dû être fermée, toutes les femmes rencontrées ont vécu le retour au puits comme un recul.*

Ces avantages ont été soulignés par les femmes dès le CE 1(6). Leur impact mérite toutefois d'être nuancé. Lors du déroulement du CE 2/2bis, 44% seulement des villages examinés ont diminué le temps alloué à la corvée d'eau, cette moyenne oscillant entre 40% et 60% selon les zones (7). Aucune enquête n'a eu lieu par la suite, l'avantage semblant considéré comme acquis.

a) La réduction du trajet

En raison des règles gouvernant la répartition des puits en fonction de la population (8), les femmes peuvent avoir encore, en théorie, jusqu'à cinq km à franchir pour trouver de l'eau dans les villages isolés de moins de 250 habitants, jusqu'à un km dans les gros bourgs.

En principe, l'implantation du forage est concertée avec le village dans le cadre de l'animation. Dans le cadre du CE 2, il est spécifié que cette concertation a eu lieu dans les zones sédimentaires. Dans les zones de socle, les impératifs techniques priment. Pour les autres cas, cela mériterait d'être vérifié. Dans la plupart des villages observés pendant la mission, les pompes se trouvaient en bordure immédiate ou proche du village, mais lorsqu'une pompe tombe en panne dans un village, les femmes du quartier pénalisé se tournent vers le puits s'il est plus proche qu'une autre pompe éventuellement en état de

5/ Séminaire international sur les ressources en eau dans les zones arides et semi-arides : L'apport des femmes. Nouakchott, 4-5 novembre 1996. Rep. du Niger. Document national, p. 18.

6/ Sensibilisation, animation et suivi du Programme d'hydraulique villageoise. Rapport d'évaluation. CIEPAC-COGEFOR. Pierre Martin. Juin 1985, p. 16.

7/ Programme d'hydraulique du Conseil de l'Entente sur financement FAC/CFD. Phase 2 et 2 bis. Niger. Volet suivi-appui-évaluation. Deuxième mission d'appui. Rapport de mission, CINAM. 17/7/92-4/8/92, p. 31, l'enquête n'ayant pas été, il est vrai, réalisée pendant la saison sèche où les sources alternatives se raréfient.

8/ Un point d'eau moderne (PEM) pour tout village d'au moins 250 habitants, tout village administratif de moins de 250 habitants, tout village situé à plus de 5 km d'un PEM, toute tranche de 250 habitants pour les villages comprenant de 250 à 2 000 habitants. Schéma directeur de mise en valeur et de gestion des ressources en eau (version provisoire). Niamey. Oct. 1997. République du Niger. Ministère de l'hydraulique et de l'environnement.



marche. Les femmes rurales sont toutefois certainement moins exigeantes que dans les centres secondaires où un PE situé à une distance de 600 mètres est considéré comme « éloigné » (9).

b) La réduction de l'effort et du temps d'attente

Pour les forages à grande profondeur, le faible rendement d'une pompe ou l'effort requis peuvent être un obstacle à son utilisation par les femmes : dans le cadre du CE 2, il a été souligné que c'était le cas dans 55% des villages concernés (10). Dans les PE observés dans le cadre du PRT et du CE 3, le faible rendement, qui peut aussi être dû au tarissement du puits, n'est pas un obstacle à l'utilisation de la pompe, bien entendu lorsqu'il n'y a pas de source alternative, mais aussi lorsqu'il y en a une avec une eau de moindre qualité.

Une moindre pénibilité :

Toutes les pompes installées sont des pompes à motricité humaine, actionnées à la main (Kardia) ou à deux mains (Bourga). Les pompes Vergnet sont les seules à être actionnées avec le pied. A leur rencontre a été évoqué le risque supplémentaire que ce type de pompe peut faire courir aux femmes enceintes. Des animatrices du PRT que nous avons rencontrées, certes formées par Vergnet, affirment que ce n'est pas un risque réel et que si c'était le cas, les maris seraient les premiers à s'en plaindre. Cette crainte, déjà rejetée dans le cadre du CE 1(11), a toutefois été évoquée dans le cadre des interviews menés dans les villages ainsi que dans des enquêtes du CE 3.

Le geste serait aussi jugé « inconvenant » pour les femmes mariées (12), elles se sentiraient ridicules de le faire en public (13). On constate effectivement que ce sont souvent des jeunes filles qui pompent l'eau, étant entendu que par ailleurs, la réduction de la pénibilité d'une tâche conduit à ce qu'elle soit plutôt confiée aux filles qu'aux femmes. A cet égard, le transfert du travail des femmes sur les filles entraîne des conséquences négatives sur ces dernières, notamment au détriment de leur assistance à l'école.

La réduction du temps d'attente :

L'attente à la pompe, conduisant certaines femmes à retourner au puits, a été évoquée dans le CE 1. Ce facteur n'a pas été analysé par la suite et on n'a pas rencontré cette critique dans les projets ultérieurs au Niger, mais elle serait évoquée dans d'autres pays, notamment lorsque la pompe n'est ouverte que quelques heures par jour. Il a aussi été avancé qu'un court temps d'attente et de trajet influait favorablement sur l'entretien des points d'eau, en tout cas dans un premier temps (14).

c) La sécurité des pompes

Un autre inconvénient a parfois été cité à propos des pompes Vergnet, mais non vérifié dans la pratique : il s'agit de blessures aux membres inférieurs qui peuvent être entraînées par le retour de la pédale lorsque la plaque d'appui est usée, peut se casser et entraîner des coupures profondes.

9/Analyse de systèmes de desserte en eau potable par postes autonomes ou bornes fontaines. Etudes de cas au Bénin, au Niger, et en Guinée. Rapport de synthèse. Jaruque ETIENNE. BURGEAP, mars 1996, p. 8.

10/Rapport de mission CINAM, août 1992, p. 31, cité dans CINAM, juillet 1994, p. 38.

11/CIÉPAC-COGEFOR. Pierre Martin. Juin 1985, p. 16.

12/Genre et développement, une approche nigérienne. Programme femmes Niger. Coopération suisse. Juin 1997, p. 34.

13/L'eau aujourd'hui et demain pour quatre centres tertiaires au Niger. KRUGER. Juin 1987.

14/Programme d'hydraulique du Conseil de l'Entente sur financement FAC/CFD. Phase 2 et 2 bis. Niger. Phase de suivi-appui-évaluation. Composante animation. 3ème et dernière mission d'appui. CINAM. Eric ARNOU. Juillet 1994, p. 16.



La réduction de la pénibilité de la corvée d'eau a contribué à un attachement certain des femmes au PEM, même si la réduction du trajet et l'économie de temps mériteraient à nouveau d'être mesurées et si la tâche, à la pénibilité réduite mais toujours très prenante, semble avoir été en partie transférée sur les filles.

Cet attachement, toutefois, n'est pas suffisant pour renverser la décision ou la situation lorsque la pompe doit être fermée, faute d'alimentation de la caisse de maintenance ou de réparation, y compris dans des villages où les capacités financières semblent suffisantes.

II - LES FEMMES ET LA PERENNITE DE LA MAINTENANCE

Des trois piliers de la maintenance des points d'eau : prise en charge par les bénéficiaires, présence d'ateliers d'artisans réparateurs, mise en place d'un réseau de pièces détachées, c'est le premier volet qui sera analysé pour apprécier la place des femmes dans les projets d'hydraulique villageoise, et ce, à partir de ses deux éléments constitutifs, le paiement de l'eau et la gestion communautaire du PE.

1. LE PAIEMENT DE L'EAU

L'eau ne bénéficie pas, dans les enquêtes sur la consommation des ménages disponibles, d'un poste isolé et mesuré ⁽¹⁵⁾. Sur certains sites périurbains, une étude a montré que la part des dépenses domestiques qui pouvait y être consacrée allait de 7 à 13% ⁽¹⁶⁾.

a) La responsabilité du paiement de l'eau

⇒ Les titulaires du paiement de l'eau : la femme ou l'homme, la femme et l'homme

Traditionnellement, le mari a un devoir d'entretien envers sa famille. Toutefois, les obligations qui pèsent sur lui à l'égard du ménage et de la femme sont variables selon les ethnies et à l'intérieur de celles-ci. Plusieurs facteurs peuvent peser sur cette répartition :

- le statut social du mari : quelque soit l'ethnie, plus il est élevé, plus il a l'obligation de tenir son rang ;
- la dégradation des revenus de l'homme : ceux-ci sont notamment affectés par les mauvaises récoltes, l'insuffisance ou le caractère aléatoire de l'argent de l'exode : en effet, alors que l'exode masculin est répandu dans presque tous les villages visités, les revenus que les hommes peuvent en ramener ne couvrent pas toujours les besoins du village pendant leur absence et la femme est de plus en plus appelée à se constituer des revenus propres pour assurer sa subsistance et celle de sa famille ;
- l'importance des revenus des femmes : certaines femmes possèdent leurs propres champs
- elles peuvent hériter en droit islamique de la moitié de part de l'homme- bien que la règle coutumière, qui ne leur accorde rien, prime souvent au Niger. Elles peuvent aussi travailler les jachères quand elles sont disponibles, faire du petit commerce ou de l'artisanat. Dans le cas de mauvaises récoltes céréalières, les femmes qui se sont dotées d'activités annexes peuvent avoir des revenus supérieurs à ceux de leur mari. Lorsque les femmes ont leurs propres revenus, elles les conservent, mais ils se substituent de plus en plus à ceux du mari quand ces derniers deviennent insuffisants.

15/Enquête sur le budget et la consommation des ménages au Niger 1989/1990-1992/1993. Profil de la pauvreté. PNUD. Novembre 1994. Niger poverty assessment. A resilient people in a harsh environment. Banque mondiale, 28 juin 1996.

16/Rapport BURGEAP, mars 1996, Etude de cas au Niger, p. 18.



La question reste de savoir « qui paie l'eau ? », car selon les revenus dont la femme ou l'homme sont titulaires, on pourra s'interroger sur les capacités des villages à remplir les caisses et les possibilités, le cas échéant, de les améliorer.

⇒ Le rôle du mode de paiement sur sa répartition entre hommes et femmes

. Des enquêtes sur le titulaire du paiement ont surtout été faites en zone périurbaine en raison des enjeux financiers des mini AEP. Elles montrent que la part des femmes dans le paiement va croissant :

- selon une enquête danoise menée sur quatre centres de plus de 2 000 habitants en 1989/90, du quart au tiers des femmes déclarent payer l'eau seules ⁽¹⁷⁾. Une part non négligeable de ces femmes est mariée avec un mari à la maison, les femmes vivant seules pouvant avoir un mari exodant (qui peut donner de l'argent). Il y a bien sûr des situations intermédiaires où le mari donne une partie de l'argent de l'eau (Annexe A).

- lors de l'enquête réalisée en zone périurbaine en 1995 au Bénin, au Niger et en Guinée, 40% des femmes payent l'eau seules, et 22% avec leur mari, les moyennes dans les trois sites nigériens étant respectivement de 34, 42 et 50% ⁽¹⁸⁾.

. Dans le domaine de l'hydraulique villageoise, des données ont été recueillies par le volet hollandais du CE 3, qui privilégie la cotisation. Il demande que deux tiers des cotisations soient versées par les hommes et un tiers par les femmes ⁽¹⁹⁾. Pour la période allant d'octobre 1996 à septembre 1997, ce pourcentage varie, selon les mois, autour de 60% pour les hommes et de 40% pour les femmes. D'après le projet, les femmes paient plus rapidement ⁽²⁰⁾. En outre, 20% des femmes apportent des contributions en nature contre 11% pour les hommes, ce qui traduit une plus faible monétarisation des revenus des femmes. L'experte hollandaise qui suit le volet CE 3 des Pays-Bas n'a pu confirmer la parfaite étanchéité des revenus hommes/femmes dans ce domaine.

. Dans le cadre des projets financés par la CFD, c'est essentiellement le suivi du PRT qui renseigne sur la répartition du paiement de l'eau entre les hommes et les femmes.

Cette répartition est influencée par le mode de paiement, sur lequel il donne des informations. Le paiement peut se faire au seau ou sous forme de cotisation périodique, à la semaine, à la quinzaine, au mois, à l'année, ou sous forme de cotisation exceptionnelle. Le paiement sous forme de cotisation est généralement considéré comme plus favorable à la femme puisqu'en raison de son montant, il ressort plutôt du budget de l'homme alors que le paiement au seau requiert que la femme paie immédiatement chaque seau au fontainier ⁽²¹⁾. La cotisation régulière nécessite toutefois une forte discipline sociale qui n'est pas toujours assurée.

Inversement, le paiement au seau peut être considéré comme une meilleure garantie de rentrée d'argent et donc d'alimentation de la caisse de maintenance dans la mesure où cela

17/Evolution de la consommation en eau dans les quatre centres pilotes équipés d'une adduction d'eau potable simplifiée par système de pompage solaire. Centres de Gabi, Djiratoua, Bandé, Guidiguir. Patricia BUSSONE, KRÜGER, Danemark, janvier 1990.

18/Rapport BURGEAP, mars 1996, p. 11 et étude Niger p. 17, 20, 21.

19/La répartition peut s'adresser collectivement à chacun des groupes ou à chaque individu, ce qui ne donne pas le même résultat selon le taux de masculinité du village.

17/Rapport de suivi des comités de gestion -Pompes Volanta- de la 3ème phase, oct. 1995-sept. 1996. Service socio-économique. DDH. Dosso, juin 1997.

21/Pour l'opérateur du PRT, la répartition entre paiement au seau et la cotisation est à peu près identique sur le territoire qu'il a réhabilité. La majorité du paiement au seau (56%) se fait à 5F les 2 seaux et la cotisation est au trois quart mensuelle.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

implique que la femme sorte de son pagnon le prix du seau (de 2,50 à 5 FCFA en moyenne) à raison de plusieurs seaux par jour. Inversement, cette exigence quotidienne peut s'avérer être un frein à la consommation et, là aussi, à l'alimentation de la caisse, en particulier dans les villages pauvres.

Bien que l'opérateur du PRT demande que « le cotisant de référence soit le chef de famille », pour mieux identifier les ayants-droits, le suivi du programme montre que la cotisation peut être payée par la femme seule ou partagée avec le mari, et ce dans une large proportion :

* l'échantillon du suivi de l'arrondissement de KOLLO (100 PE) montre que si dans 55% des cas, le paiement se fait au seau, 9% font l'objet d'une cotisation de la femme seule - soit 64% des PE au total, s'il est admis, hypothèse à confirmer, que c'est sur le budget des femmes que sont imputés les paiements au seau - et 6% d'une cotisation partagée avec le mari (Annexe B);

* dans l'échantillon de SAY (74 PE), 16% des paiements se font au seau, 38% sous forme de cotisation par la femme seule - soit 54% des PE au total - et 13,5% sous forme de cotisation partagée avec le mari (Annexe C).

La part de la femme dans la cotisation partagée est toujours moindre que celle de l'homme. La cotisation de la femme seule peut se faire à la semaine, ce qui traduit une faible capacité de mobilisation par rapport à l'homme qui cotise au minimum au mois ou sur une périodicité plus longue. D'après les observations recueillies sur les sites du PRT comme sur ceux du CE 3, les chefs de famille semblent prendre exclusivement en charge le coût de l'eau dans certains villages peuls ou fondamentalistes où l'activité extérieure des femmes est réduite.

Une meilleure connaissance de la consommation de chaque point d'eau ⁽²²⁾, notamment en cas de cotisation - dans le cas du PRT, l'opérateur dit avoir dressé la liste des cotisants, mais le rapprochement n'est pas fait par l'équipe de suivi - pourrait éventuellement permettre de porter un jugement sur l'efficacité respective des modes de paiement impliquant ou non les femmes.

Dans le cadre du CE 3, la fiche d'enquête socio-économique préalable n'apporte pas de réponse approfondie sur la manière dont le village compte prendre en charge le prix de l'eau ⁽²³⁾. Toutefois, le sociologue du CE 3 estime que sur ce point, une autonomie devrait être laissée au village pour déterminer le mode d'alimentation de la caisse qu'il estime souhaitable ⁽²⁴⁾.

b) Les revenus des femmes

22/La consommation quotidienne moyenne pouvant être estimée à 4 seaux par unité familiale et par jour (à raison de 10 litres par personne et de 8 personnes par famille) mais revêt de fortes inégalités selon les régions. Le PHV hollandais (où le paiement se fait par cotisation) a déterminé, pour la période 1991-1995, une consommation moyenne de 15,5 litres par personne et par jour pour les pompes à main sur son secteur d'intervention. PHV, Pays-Bas, Département de Dosso, Plan d'opérations, décembre 1995, p. 14.

23/La fiche d'enquête comporte deux questions (612 et 81) qui s'adressent aux villageois :

. « si le village paie l'eau, quand et comment le fait-il ? »

. « comment envisagez-vous la prise en charge de la maintenance du PE ? ».

Les réponses ne sont pas différenciées selon le sexe et le commentaire à la seconde question se résume à « harmonisation de la vente d'eau sous l'autorité du comité de gestion ». Sur un canton comportant 49 fiches, la « responsabilisation de la femme » est mentionnée une fois, la vente d'eau par les femmes une autre fois. Ce type de réponse gagnerait à être approfondie dans l'enquête, d'autant que la vente d'eau ou cotisation sont déjà pratiquées dans certains villages.

24/Inversement, les animatrices du même programme doutent de l'avenir de la cotisation dans le volet hollandais du CE3 au delà de la période de suivi du projet.



⇒ La question reste toutefois de savoir précisément de quels revenus provient l'argent de l'eau, ce que les enquêtes actuelles ne permettent pas de dire. Elles permettraient de vérifier l'hypothèse selon laquelle l'obligation de payer l'eau semble de plus en plus peser directement sur les femmes (25), qu'elles paient au seau ou qu'elles cotisent - dans ce dernier cas, on devrait faire l'hypothèse que les cotisations distinctes proviennent bien des revenus propres à chacun. Toutefois, l'affirmation des femmes, lors d'une assemblée de village, selon laquelle ce sont elles qui paient l'eau, a entraîné des protestations de la part des hommes. Dans un autre village, les hommes ont fait remarquer que la cotisation des femmes, sous forme d'épi de mil, provenait du grenier familial.

Il est probable qu'à revenus égaux ou réduits, le paiement de l'eau, qui devient obligatoire, doit être pris sur le budget familial, le mari pouvant être incapable de verser le supplément. C'est donc à la femme de trouver cette ressource supplémentaire quand c'est nécessaire, en établissant des priorités dans des dépenses dont l'éventail est déjà limité ou en accroissant leurs revenus. Dans les zones très pauvres, ou pour les femmes très pauvres dans des zones plus prospères, la concurrence entre les postes de dépenses difficilement compressibles se fait aux dépens du paiement de l'eau, puisque les femmes, malgré les besoins exprimés, ne peuvent le prendre en charge quand les revenus du mari sont défaillants.

⇒ Une meilleure connaissance des revenus de chacun est donc nécessaire pour permettre une meilleure appréciation de la capacité respective des hommes et des femmes à payer l'eau, mais ces données sont encore rares, qu'il s'agisse des enquêtes sur les revenus des ménages ou de celles qui peuvent être réalisées dans le cadre de projets (26).

Les enquêtes socio-économiques préalables établies dans le cadre du CE 3 portent sur l'origine des revenus des hommes et des femmes, mais ne donnent pas des renseignements utilisables au niveau global sur le montant (27).

⇒ La question se pose d'encourager le potentiel de production des femmes, dans les domaines où elles sont présentes, ceux de l'élevage des petits ruminants, des cultures de case, de l'artisanat. La création d'activités économiques locales au bénéfice d'une population active essentiellement féminine - l'arrivée d'un point d'eau ne ferait pas reculer l'exode masculin - pourrait avoir des conséquences positives sur l'alimentation des caisses de maintenance puisque c'est sur les femmes que repose l'essentiel de la gestion de l'économie domestique pendant la saison sèche, gestion rendue encore plus difficile en raison de la situation économique (28). Une estimation indique que « le gain de 10 heures

25/Voir Evaluation rétrospective du programme d'hydraulique villageoise dans la région de Guidimakha en Mauritanie. Juillet 1996. Si on est d'accord avec la plupart des conclusions concernant l'impact du projet sur les femmes, il nous semble qu'on ne peut généraliser l'affirmation selon laquelle « ce sont les femmes qui approvisionnent les familles en eau donc ce sont elles qui la payent sur leur budget propre » p.40.

26/Dans l'étude sur la pauvreté « Niger poverty assessment. A resilient people in a harsh environment », 28 juin 1996, la Banque mondiale indique (p. 39) n'avoir pu désagréger les revenus des ménages par sexe. Dans le cadre d'un projet d'aménagement de terroir dans la région de Dallol Bosso nord, Birni N'Gaouré, une enquête sur un des deux terroirs a montré que la contribution des femmes aux revenus familiaux, à partir de leurs propres activités, étaient de 12%. BAYARD Issouf, février-mars 1992.

27/Les enquêtes renseignent tout d'abord sur la provenance des revenus de manière différenciée, selon qu'il s'agit des hommes et des femmes, qu'il s'agisse de l'agriculture, l'élevage, l'artisanat, le commerce. Les réponses de chaque village sont synthétisées dans un coefficient « d'autonomie financière » des hommes d'une part, des femmes d'autre part, allant de 1 à 3. Pour les femmes, le chiffre 3 est rarement atteint, il ne l'est que lorsqu'elles sont actives sur le plan commercial, plus rarement grâce aux revenus de l'élevage. Sur trois cantons du département de Dosso, il n'est jamais atteint dans deux cantons qui comportent respectivement 49 et 28 villages. Dans un troisième canton comportant 43 villages, il l'est par contre dans cinq cas, mais à l'analyse des données d'origine, ce résultat relativement favorable dépend plutôt de l'appréciation plus généreuse qu'en fait l'enquêteur concerné.

28/Dans le cadre de l'appui au PRT, le mauvais approvisionnement des caisses de maintenance qui se trouvent en difficulté est imputé à 28% à une « mauvaise campagne ayant engendré l'exode rural des populations ». Projet de réhabilitation des pompes à motricité humaine du département de Tillabery et consolidation de leur dispositif de maintenance. Rapport d'activités au 30/01/98. Cellule Suivi Evaluation Appui PRT/CFD. Avril 1998, p. 8 et 9.



par an et par adulte au moment des travaux des champs permet à un village de 250 adultes de cultiver de l'ordre de 5 hectares complémentaires de mil et de sorgho, soit un gain potentiel de l'ordre de 100 000 FCFA par an » (29).

Les obstacles sont ceux que l'on rencontre dans l'économie rurale nigérienne, une capacité d'épargne reconnue comme très faible, une productivité limitée, des circuits de commercialisation de faible ampleur, l'individualisme villageois qui freine les actions communes. Inversement, les revenus des femmes présentent l'avantage d'être stables, puisque, hormis pour les plus pauvres qui ne trouvent plus de recours au sein du village, elles ne participent pas à l'exode. Ces revenus sont facteurs de diversification et additionnels, affectés soit à l'autoconsommation, aux frais de cérémonie, à l'épargne le cas échéant. Toutefois, lorsqu'il a été demandé aux femmes, lors de l'évaluation, ce qu'elles souhaitent pour améliorer leur situation, la première demande vise à alléger les tâches quotidiennes - des moulins qui leur éviterait le pilage du mil - avant celles qui devraient soutenir les activités génératrices de revenus.

⇒ Une question annexe reste l'impact qu'ont pu avoir les programmes d'hydraulique villageoise sur les capacités productives des femmes et qu'il est difficile de mesurer. Outre leur préoccupation sociale, chacun des programmes a toujours rappelé cette préoccupation économique résultant de l'économie du temps réalisée sur la corvée d'eau.

Aucune étude d'évaluation ou de suivi ne s'est penchée systématiquement sur l'impact des projets d'hydraulique du CE sur les activités économiques des villageois en général ou en particulier sur les revenus des femmes concernées par ces projets. Ces études se consacrent principalement à l'état et au fonctionnement des forages et des pompes et à la sécurisation de la maintenance, mais pas à la réalisation de cet objectif pourtant capital.

Dans le cadre du CE 2/2bis, l'animation devait encourager des aménagements autour du PE, abreuvoirs, jardins, plantations d'arbres dont l'objectif premier était de protéger l'hygiène des abords. Une mission d'appui a mentionné le développement de périmètres maraîchers spontanés, sans que le suivi permette d'indiquer que ces expériences se sont poursuivies (30). Le CE 2bis a créé deux périmètres irrigués dans le département de Ouallam à titre expérimental mais ces mesures d'accompagnement, dont les résultats n'ont pas été décisifs, n'ont pas été reprises dans le cadre du CE 3. Traditionnellement, ces cultures irriguées sont plutôt l'apanage des femmes car elles se pratiquent traditionnellement en saison sèche, sur des parcelles rétrocédées aux hommes en saison humide pour la culture du mil, le problème foncier se posant lorsque ces cultures se pérennisent sur l'année. Les deux sites choisis, Guesse et Goutoumbou, ont été mis en valeur par les hommes et par les femmes.

2. LA PARTICIPATION DES FEMMES A LA GESTION DES POINTS D'EAU

Une confusion quasi permanente existe entre les notions de bénéficiaire, d'utilisateur, d'utilisateur des PE, et plus récemment d'ayant-droit, de consommateur. La prise en charge de la maintenance des points d'eau, qu'il s'agisse de la gestion ou du paiement des cotisations se réfère indistinctement à l'une ou à l'autre de ces catégories qui ne sont pourtant pas identiques (31). Si toutefois, comme préconisé pour le futur PHV dans le

29/Rapport d'évaluation du projet d'hydraulique villageoise du Conseil de l'Entente 3 en République du Niger. P. PRUDHOMME, O. BOMMELAER, F. CHALIER, avril 1995, p. 40.

30/BRGM. PHV CE (phase II et IIbis) Volet suivi-appui-évaluation. Troisième mission d'appui, Ch. LEGER, juillet 1994, p. 20.

31/Dans le cadre du PRT, « l'utilisateur et ses représentants chargés de la gestion du point d'eau » s'avèrent être « un « élément » essentiel, mais souvent insaisissable, de l'environnement maintenance du FPMH ». Ce paramètre « population » est particulièrement sensible, difficile à maîtriser, éminemment variable. » Réhabilitation des pompes à motricité humaine du département de Tillabéri et consolidation de leur dispositif de maintenance. Rapport de fin de travaux. ANTEA/BRGM. Novembre 1996, p. 102.



département de Maradi ⁽³²⁾, doivent être mis sur pied « les statuts juridiques des comités de gestion ou d'associations d'usagers, leurs modalités de fonctionnement,... en tenant compte des recommandations de l'atelier de Kollo de décembre 1996 » qui s'applique aux mini AEP en milieu rural, rôle, responsabilités respectives du CG et de la collectivité dont il émane devront être précisés. La notion d'usager devra notamment être définie. En effet, si les populations bénéficiaires des PE sont sans conteste les villageois dans leur ensemble, ce sont les femmes qui sont les usagers et utilisateurs directs. Inversement, ce sont les hommes qui effectuent les travaux d'aménagements périphériques quand ils sont requis des villageois et ce sont eux qui sont associés à la prise de décision d'installation ou de réhabilitation du PE. L'appropriation du PE par l'un et l'autre groupe se situe donc à un niveau différent.

Formellement, si le principe de la prise en compte de la gestion des PE par les populations bénéficiaires a été adopté dès les premiers programmes du Conseil de l'Entente (décembre 1982 pour le Niger), l'implication des femmes dans la gestion est officialisée dix ans plus tard dans les recommandations de l'Atelier de DOSSO (mai 1992) qui font l'objet du Guide national d'animation des programmes d'hydraulique villageoise.

a) Le Guide national d'animation des programmes d'hydraulique villageoise :

L'une des différences majeures de la version du guide de 1992, par rapport à celle de 1989 porte sur le rôle des femmes. Editée avec le concours financier des Pays-Bas, elle constate que « les femmes sont peu associées à la gestion des PEM (points d'eau modernes) alors même qu'elles sont actrices principales tout au long de la chaîne de l'eau (puisage-stockage-usage).

Les multiples problèmes voire l'échec de l'autogestion villageoise des PEM relèvent en partie de cette marginalisation de la femme. Il s'avère donc aujourd'hui plus que jamais nécessaire, d'intégrer et de responsabiliser davantage les femmes dans les PEM » (Voir Annexe D : Recommandations du guide sur les attributions des membres du CGPE).

La première fonction que les femmes ont eu à assurer dans les comités de point d'eau a été celle « d'hygiéniste ». Dans un second temps, le poste de trésorier(e) leur a été concédé formellement, ce qui n'est pas encore le cas de celui de président(e).

b) La participation des femmes à la gestion des points d'eau dans les PHV financés par le CE

Dans le cadre du CE 1, une participation spécifique des femmes à la gestion du PE n'a pas été prévue. Il s'avère que seule l'hygiéniste, responsable de la propreté du point d'eau est une femme, encore ce rôle semble lui être parfois contesté dans les faits. Le CE 2 ne comporte pas de prescriptions particulières mais l'évaluation de la composante animation du CE 2/2bis recommande de suivre l'exemple du Programme Conseil de l'Entente-Pays-Bas, qui depuis 1992, a intégré les femmes dans les comités de gestion des points d'eau, démontrant « que cela est socialement accepté et que les caisses sont mieux gérées » ⁽³³⁾. L'opérateur du PRT s'est déclaré enclin à encourager « la participation active des femmes », « puisque ce sont elles qui ont le plus à y gagner » ⁽³⁴⁾, qu'il s'agisse non seulement du poste d'hygiéniste mais aussi de celui de trésorière. Dans la réalité toutefois, un examen du suivi du PRT montre que les femmes détiennent (Annexe E) ⁽³⁵⁾ :

^{32/} CFD. TDR pour une étude de faisabilité d'un projet d'hydraulique rurale dans le département de Maradi. 1997, p. 25.

^{33/} CINAM, juillet 94 p. 47.

^{34/} Réhabilitation des pompes à motricité humaine du département de Tillabéri et consolidation de leur dispositif de maintenance. Rapport final. avril 1994-juillet 1997. VERGNET, juillet 1997, p. 6 et 34.

^{35/} Les fiches de suivi du PRT déclinent les noms des membres des comités de gestion, mais il n'est pas prévu une analyse par sexe de la composition des comités. Les agents chargés du suivi du PRT sont tous des hommes, puisqu'issus de la DDH de Tillabéri où la seule femme est la secrétaire du directeur. Il en est de



- 1,5% des postes de président
- 19% des postes de trésorier
- 75% des postes d'hygiéniste
- 13% des postes de pompiste

Si à peine un cinquième des femmes occupe le poste de trésorière, ce qui est décevant puisque c'est en principe un indicateur de leur implication dans la gestion du PE, le chiffre de 13% pour les pompistes (réparateur villageois) chargés de l'entretien courant et de la réparation des petites pannes est en revanche encourageant dans la mesure où il reflète une appropriation du PE sur le plan technique, alors que confier cette tâche à une femme n'est pas spécifiquement préconisé. Il s'explique largement par l'exode masculin.

Le CE 3 entérine la recommandation selon laquelle une femme occupe la fonction de trésorière « afin de motiver les autres femmes au paiement de l'eau à chaque seau pompé »⁽³⁶⁾. Il s'agit donc moins de faire participer les femmes aux prises de décision que de garantir par leur intermédiaire le remplissage de la caisse de maintenance.

Les questions posées dans les assemblées de village montrent qu'une majorité des femmes connaissent mal le rôle qu'on leur a assigné dans la gestion du point d'eau et de manière très approximative les tenants et aboutissants de l'opération en cours. De fortes personnalités confirment l'exception à la règle comme cette présidente de comité de gestion du village de KOSSEYE qui a déclaré que, si on écoutait les femmes, elles contribueraient seules à la caisse de maintenance (les femmes, néanmoins, ignoraient le montant de leur participation à la dernière cotisation).

c) Les principales fonctions occupées par les femmes dans les CGPE

- L'hygiéniste : Cette fonction n'est plus guère contestée aujourd'hui aux femmes, bien que les hommes puissent l'occuper, parfois en même temps que celle de pompiste. Dans le cadre du CE 1, il est indiqué que les seules tâches qui sont confiées aux femmes dans le cadre de la gestion du point d'eau, la responsabilité de la propreté de la pompe et de l'antibourbier, ont été assurées dans certains cas par des hommes, « les responsabilités données allant contre les usages. D'une façon générale, leur autorité est reconnue dans les limites du muret... mais pas pour les abords des points d'eau »⁽³⁷⁾.

Le rôle « public » de l'hygiéniste qui doit être présente sur le point d'eau, comme la fontainière, peut encore de nos jours constituer un obstacle à ce que cette fonction soit occupée par une femme, au sus et aux vues de tous, une bonne partie de la journée. Il peut être tenu par une ancienne du village, qui est aussi moins retenue par ses occupations quotidiennes, ou par les femmes du village à tour de rôle. Un observateur du PRT, le responsable du Programme Global 2000, chargé de la lutte contre le ver de Guinée, estime que le choix de l'hygiéniste est souvent biaisé, qu'il(elle) est souvent désigné(e) par le chef de village et pris(e) dans sa parentèle sans que le village ose s'y opposer, et que sa formation est brève et formelle.

Les représentants de Vergnet ont reconnu que les hygiénistes, pour la plupart, étaient défaillants. Le rôle de l'hygiéniste ne devrait pas se ramener à s'assurer que le balayage du point d'eau est bien fait. L'hygiéniste doit aussi veiller à ce que les règles d'hygiène de base diffusées par l'animation soit respectées pour garantir l'alimentation en eau potable et sa conservation (ne pas marcher sur la dalle avec ses chaussures, rincer les récipients, les

même à la DDH de Dosso qui comporte toutefois une experte en animation néerlandaise sur le Programme Conseil de l'Entente des Pays-Bas.

36/Note au Conseil de Surveillance, juin 1995, p. 4, note 6.

37/CIEPAC-COGEFOR. Pierre Martin. Juin 1985, p. 15. Il semble que ces obstacles se soient particulièrement rencontrés dans le département de Tahoua; est rapporté comme illustration le cas d'un village de la sous-préfecture de Koni où la responsable de la propreté n'a pas droit à la parole dans le cadre du comité de PE.



recouvrir pendant le transport, éloigner les animaux du puisard, etc.). *De la responsabilité de l'intérieur du muret, les femmes sont aussi devenues responsables des abords. Des programmes plus ambitieux pourraient étendre leurs responsabilités à l'ensemble du village.*

- **La trésorière** : il a déjà été déploré dans le cadre du CE1 que, si les trésoriers bénéficient de la confiance du village, ils sont illettrés et ne peuvent donc tenir un état des recettes et des dépenses. Or aujourd'hui, aucune des trésorières rencontrées n'est alphabétisée et ne peut tenir une comptabilité, aussi simple soit-elle. Des raisons bien concrètes font que l'on souhaite confier cette fonction à une femme en dépit de ce handicap : *sa stabilité, puisque la plupart des hommes valides sont en exode, * son influence auprès de ses consoeurs pour mieux faire rentrer l'argent, si le paiement incombe de plus en plus aux femmes, * outre sa patience, son honnêteté et sa fermeté (cette dernière contestée pourtant dans un village) sont aussi évoquées comme garant de l'intégrité de la caisse, dont le montant est parfois « prêté » ou emprunté par des trésoriers moins rigoureux.

Or, si l'on veut réellement impliquer une femme dans la gestion du point d'eau, le rôle de la trésorière ne doit pas en effet se ramener à garder la caisse de l'eau - que souvent elle ne détient pas, et dont la plupart du temps elle ne connaît pas le montant - et à veiller à rappeler la discipline en matière d'alimentation de la caisse de maintenance mais aussi à tenir les comptes, suivre l'achat des pièces d'usure, en contrôler le prix réclamé par l'artisan réparateur, régler les prestations de ce dernier. Son rôle aujourd'hui est largement « factice », selon l'expression du sociologue chargé des enquêtes dans le cadre du CE 3.

Pour maîtriser la gestion du PE, la trésorière devrait jouer le rôle de secrétaire, fonction qui n'existe pas dans les CGPE des programmes concernés et qui est partagée entre le président et le trésorier ou assurée par un lettré qui ne fait pas nécessairement partie du comité de gestion. C'est ce rôle « du lettré », déjà préconisé à l'issue du CE 2/2bis à l'image du volet hollandais du CE et à nouveau par la faisabilité du CE 3 qui devrait jouer un rôle au sein de la communauté pour assurer un suivi de la gestion des PE (38). Or rien n'est fait pour que les femmes soient encouragées à tenir ce rôle.

Il reste que des régions résistent aussi plus que d'autres à confier cette fonction à une femme - c'est le cas par exemple dans la région de Maradi et de Zinder - au moment où un bailleur comme l'UNICEF exige de son côté que le trésorier soit obligatoirement une femme dans le cadre de ses projets.

- Aux postes de présidente et de pompiste qui peuvent aléatoirement être tenus par des femmes s'ajoute celui de fontainier(e) pour lequel on ne dispose pas de statistique car ce n'est pas une fonction reconnue au sein du comité de gestion. Comme évoqué plus haut, il s'apparente à celui de l'hygiéniste et peut apporter un revenu additionnel, variable, comportant la gratuité de l'eau mais il ne peut toutefois constituer un salaire. Il peut aussi être assuré de manière tournante par les femmes, éventuellement contre une indemnité symbolique.

La responsabilisation des femmes reste et restera encore très limitée si un effort n'est pas fait pour les alphabétiser et si une animation spécifique n'est pas assurée à leur bénéfice. L'exode masculin, généralisé dans les régions des programmes examinés, qui conduit à ce que leur soient confiées de manière encore limitée ou formelle certaines responsabilités, n'a pas eu pour effet un transfert majeur de responsabilités à leur bénéfice. Il faut aussi s'interroger sur le bénévolat peu motivant de

38/CINAM, juillet 94 p. 42. Etude de faisabilité de la 3ème phase du PHV/CE au Niger, février 1995, p. 57 qui préconise « le recours à des lettrés du milieu pour le suivi du dispositif de l'autogestion » de l'eau. « Ce réseau d'agents de suivi aura les objectifs principaux suivants : - la stimulation de la cotisation et de la rentabilisation de la caisse de maintenance, - l'instauration et le maintien des bonnes pratiques de gestion, entre autres la stimulation de la transparence par des comptes rendus réguliers du CGPE et l'implication effective des femmes dans la gestion, - la stimulation de l'hygiène autour du point d'eau, pendant le transport et dans le stockage de l'eau ». Toutes ces tâches nous semblent relever des compétences de gestion, qu'en tant qu'usagères, on veut confier aux femmes.



certaines fonctions qui sont consommatrices de temps alors que les femmes ont des journées très longues.

III - L'ANIMATION EN FAVEUR DES FEMMES

Pour le Guide national d'animation, l'animation vise à « favoriser l'intégration et la participation de tous les membres d'une communauté à l'identification des problèmes auxquels elle est confrontée et à la recherche de solutions appropriées ». Pour ce qui concerne les femmes, les actions d'animation-sensibilisation doivent être « judicieusement orientées » en leur faveur et assurer leur rôle dans la prise de décision, les réunions, le comité de gestion, les actions de suivi évaluation. Concrètement, ces actions doivent favoriser la participation des femmes à la bonne gestion du PE et la diffusion des règles d'éducation sanitaire visant à garantir une bonne qualité de l'eau.

De plus en plus, et bien que le guide national ne comporte pas cette recommandation, l'animation est assurée par des hommes et des femmes, mesure qui ne peut que favoriser la participation et la mobilisation des femmes et l'efficacité des messages les concernant, mais qui n'est pas toujours suffisante.

Dans le cadre du CE 1, le programme d'animation n'a employé que des hommes. Une faible assistance aux réunions de suivi est constatée, « même chez les femmes, rendant moins efficaces les interventions propreté-santé ». Il en est de même dans le cadre du CE 2 doté de 6 animateurs. L'évaluation de la composante animation des CE 2/2bis effectuée par la CINAM ne se pose pas la question de savoir si la présence de femmes dans les équipes d'animation est opportune. C'est la DIH qui a préconisé la création « d'équipes mixtes, afin de pouvoir organiser des réunions séparées pour les hommes et les femmes dans chaque village » (39).

Des progrès dans ce domaine sont introduits dans le PRT qui a incorporé des femmes dans l'animation, trois sur dix animateurs. Elles y ont participé au même titre que les hommes pendant les quatre premières phases. Si la première assemblée de village qui doit être commune révèle des difficultés de représentation des femmes, les animatrices doivent susciter une réunion à part des femmes lors de la phase suivante. L'opérateur du PRT estime en effet que ce sont les femmes qu'il est plus aisé de persuader d'avoir de l'eau potable, les élites traditionnelles, âgées, restant bien portantes bien qu'elles aient toujours utilisé les puits réputés moins salubres. L'opérateur reste néanmoins prudent et souligne que « cependant, il convenait de ne pas trop heurter le mode de vie en milieu rural, qui enjoint la femme de ne pas trop se mettre en avant, surtout pour les actions collectives » (40). Par contre, les animatrices n'ont pas été présentes lors des deux dernières phases de suivi (la cinquième phase porte sur la situation de la caisse de maintenance et la sixième, la dernière, sur un contrôle de tous les éléments qui doivent assurer la pérennité du point d'eau) en raison du mode de transport choisi (motos).

Le CE3 a introduit des animatrices tout au long du processus (au prix d'un surcoût pour les véhicules de 48 MFCA), au vu de l'expérience des autres projets et sur les recommandations de la CFD (41). Chaque animateur(trice) est responsable d'un secteur, sans que des réunions spécifiques soient prévues pour les femmes. *Ces réunions sont pourtant nécessaires devant l'ignorance déjà évoquée dans laquelle sont les femmes d'une réforme qui les touche au premier chef, le rythme accéléré de l'animation étant un facteur aggravant qu'il*

39/CINAM, juillet 94 Annexe 7. Pour des raisons d'économie, la CINAM préconise que les équipes d'animation disposent non pas de 4x4 mais de motos, alors que ce dernier mode de transport est antinomique avec la présence d'animatrices.

40/Rapport VERGNET, juillet 1997, p. 6.

41/BCEOM, Rapport de pré-campagne 7/96-7/97.



faut souligner. Elles le sont aussi en cas de désaccord, comme cela est apparu pendant la mission, entre les hommes et les femmes sur la nécessité de réhabiliter.

IV - L'HYGIENE, LA SANTE, L'ASSAINISSEMENT

L'alimentation en eau potable a été le premier et principal objectif des PHV. Cette condition reste primordiale pour la réussite de toutes les mesures qui pourront être préconisées dans le domaine de l'hygiène, de la santé et de l'assainissement.

1. La qualité de l'eau

Si le contrôle physico-chimique peut être théoriquement assuré au niveau des DDH - l'équipement semble inutilisé à la DDH de Tillabéri - le contrôle bactériologique est inexistant, en raison de l'absence d'équipement en la matière au Niger.

Lors des missions d'appui aux phases CE 2/2bis, il a été constaté que le trop faible taux de prélèvements ne permettait pas de contrôler comme prévu la qualité bactériologique de l'eau, mais que des contaminations se manifestaient systématiquement dans les récipients de stockage. Pour les ouvrages à risque, des analyses bactériologiques de l'eau des forages ont été recommandées (42). Il est préconisé que l'animation mette l'accent sur le lien « propreté-eau saine-santé » dès la première phase du CE, et cela a été préconisé pour chacune des phases du CE.

Selon le PNUD (1994) les ménages ruraux consacrent 7,5% de leurs dépenses de consommation à la santé et à l'hygiène, réparties à 43% pour la santé, 33% pour l'hygiène, 24% pour la toilette et les soins personnels.

2. L'hygiène

⇒ Dans le cadre du CE 1, l'objectif du projet est « la propreté et l'hygiène » dont une exécution « au moins minimale » semble avoir été assurée, parfois après intervention du président du comité de PE ou du réparateur (43). Sa réalisation est en principe aux mains des femmes dans le périmètre du PE. La propreté de la dalle et de la margelle est à peu près respectée, mais celle des abords est négligée (puisard, divagation des animaux, etc.). L'animation des PRT et CE 3 met l'accent sur les exigences à observer lors du transport de l'eau pour garantir la potabilité de l'eau, sur le lien entre qualité de l'eau et santé, entre hygiène et santé. Le suivi du PRT ne permet de mesurer les progrès en la matière que par la surveillance des aménagements périphériques.

⇒ La réalisation d'aménagements périphériques résistants et leur entretien régulier sont des indicateurs de l'hygiène du PE puisqu'ils doivent éviter infiltrations d'eau, eaux stagnantes, etc.

Lors du CE 1, les éléments de construction de l'anti-bourbier réalisés en banco (muret, escalier) n'ont pas été entretenus, une dalle fissurée est rarement réparée (44). Le suivi devait, théoriquement, mesurer les progrès réalisés à chacune de ses étapes.

La question se pose de savoir si ces travaux devraient ou non être effectués par un travail « volontaire » des villageois, sensé favoriser l'appropriation du PE par les villageois, et des économies, mais qui en réalité s'est ressenti du peu d'expérience des villageois et de la qualité des matériaux. L'expérience du CE 2/2bis a conduit à recommander que « les superstructures qui garantissent la longévité de l'ouvrage... seront construites en dur, et

42/BRGM. Ch. LEGER, juillet 1994, p. 19, 34-35.

43/Sensibilisation, animation et suivi du Programme d'hydraulique villageoise. Rapport d'évaluation. CIEPAC-COGEFOR. Pierre Martin. Juin 1985, p. 29.

44/Sensibilisation, animation et suivi du Programme d'hydraulique villageoise. Rapport préliminaire 1ère phase. Evaluation des opérations de sensibilisation, animation et formation. CIEPAC-COGEFOR. Février 1985, p. 7.



non en banco comme par le passé... Elles devraient l'être par et au frais du projet car elles font partie de l'ouvrage même » (45). Le CE 3, se basant sur le projet hollandais, a choisi un système intermédiaire où c'est un maçon qui réalise les aménagements périphériques en coordination avec l'équipe d'animation, mais il est aussi aidé par les villageois qui doivent fournir un apport de 20 000 FCFA. Les aménagements anciens sont très détériorés ou inexistantes.

Paradoxalement, la qualité des aménagements du PRT, réalisés par deux entreprises locales, semble avoir peu de conséquences sur l'état du PE, dont la salubrité est mise en cause dans 75% des cas (46). Cette situation se rencontrerait surtout sur les PE dont la caisse est alimentée par des cotisations, donc sans la présence permanente d'un fontainier.

Si une bonne maintenance est en soi le garant du bon fonctionnement d'un PE, on peut craindre que l'animation tende à privilégier le volet de la gestion du PE en raison même de ses enjeux, aux dépens de ce volet de l'hygiène qui demande des interventions de longue haleine.

3. La santé

La réduction de la pénibilité des tâches grâce au rapprochement du PE par rapport au village, a été évoquée plus haut. Toutefois, le portage de l'eau sur la tête demeure -un seau contient 20 litres- et il n'épargne pas les femmes enceintes. A cet égard, les mesures de prévention maternelle et infantile sont aujourd'hui inexistantes dans les villages visités.

a) La perception du lien entre santé et qualité de l'eau chez les villageois

Le goût de l'eau des puits, jugé préférable, a longtemps été évoqué pour refuser l'eau des pompes. Ce n'est plus un argument dans les PEM qui fonctionnent où la qualité de l'eau est reconnue comme bénéfique à la santé. Mais dans le cadre du CE 3, dans un secteur soumis à réhabilitation ou à création de PE, les enquêtes socio-économiques ont souligné que les villageois concernés faisaient encore mal le lien entre qualité de l'eau et maladies hydriques (47).

b) L'importance des maladies hydriques

Les plus répandues au Niger restent le ver de Guinée (dracunculose), la bilharziose (schistosomiase), les dysenteries et amibiases, le paludisme.

Ni les enquêtes préalables ni le suivi ne permettent de mesurer l'évolution de ces maladies dans le cadre des projets examinés.

L'OMS a confié au CERMES (Centre de recherche sur les méningites et les schistosomiasés) financé à 25% par la coopération française, la tâche de mettre sur pied une base de données

45/CINAM, juillet 94 p. 43.

46/ Projet de réhabilitation des pompes à motricité humaine du département de Tillabery et consolidation de leur dispositif de maintenance. Rapport d'activités au 30/1/1998. Cellule suivi évaluation appui PRT/CFD, avril 1998, p. 18. Ce premier rapport de la cellule de suivi du PRT montre que sur 425 ouvrages dont la réception provisoire a été effectuée, 17% l'ont été avec réserve. En outre 7 ouvrages ont été rejetés. Les entreprises ont un an pour corriger ces anomalies. Outre que cette situation ne correspond pas à ce qui a pu être observé sur le terrain, l'explication qui en est donnée n'obéit pas à la répartition moitié-moitié entre les deux modes de paiement qui a été relevée sur le PRT. On fait aussi l'économie du rôle de l'hygiéniste qui ne semble pas tenir son rôle.

47/ A la question « à quoi sont dues les maladies hydriques ? », posée dans un canton de l'arrondissement de Dosso :

- . pour le secteur de Mokko, une majorité a répondu au « vent », à « la poussière », à « Allah », aux « génies », une seule réponse (sur 49) les imputant à l'eau,
- . pour le secteur de Tiangalla, un grand nombre en ignore les causes, mais 8 personnes (sur 43) les imputent à l'eau, 8 aux aliments, 3 au soleil, 3 à l'hygiène, 3 aux mouches et aux moustiques.



recueillant des renseignements provenant de diverses sources et qui serait disponible au niveau du district. Elle contiendrait aussi bien des données sur les maladies que sur les capacités de riposte : équipements hydrauliques, d'assainissement, moyens des centres de santé. *Les enquêtes réalisées par les projets devraient pouvoir s'insérer dans ce dispositif.*

c) La collaboration avec les services de santé

Une évaluation du CE 1 préconisait déjà d'associer, entre autres, les services de santé pour améliorer la prise en charge des PE dans ce domaine. Cette association, qui n'a jamais été prise en compte par les programmes examinés ici, existe actuellement dans le programme hollandais. Elle est favorisée par la volonté de ce bailleur d'associer étroitement les services administratifs locaux à la mise en oeuvre de son programme. Sous son influence, la DDH de Dosso défend aujourd'hui la nécessité d'une approche intégrée des mesures de santé - et d'éducation - dans les programmes d'hydraulique villageoise pour les opérations se déroulant dans son département.

L'affirmation de l'opérateur du PRT selon laquelle il a travaillé systématiquement avec les agents de santé et des programmes spécifiques dans le domaine de la santé n'a pas été confirmée par les animateurs rencontrés ni par l'un des programmes concernés, GLOBAL 2000, chargé de la lutte contre le ver de Guinée. Ce programme, qui est parvenu à éradiquer cette maladie à 90% depuis 1994, est intervenu à la même époque que le PRT dans la même région et estime que ce dernier a surtout mis l'accent sur le recouvrement des cotisations.

4. L'assainissement

Ce volet est intégré à l'animation mais ne fait pas l'objet d'actions spécifiques dans les programmes examinés. Le programme hollandais du CE a introduit la construction de latrines, sans que cette opération ait encore acquis un caractère pérenne. Les équipements dans ce domaine sont presque inexistants en milieu rural, avec les conséquences que cela implique sur la qualité de l'eau ⁽⁴⁸⁾.

V - L'EDUCATION

Alors qu'il existe au moins un lettré dans les villages visités, capable de suivre la gestion du PE - les anciens sont illettrés - il n'a pas été possible de rencontrer une femme vivant en permanence dans le village qui soit alphabétisée en français. Les seules traductrices rencontrées, jamais plus d'une par village et parfois aucune, n'appartenaient pas au village et avaient eu accès à l'enseignement secondaire.

Les visites sur le terrain ont permis de constater que la scolarisation des enfants semble à peu près assurée, sans que l'efficacité en soit mesurée, lorsqu'une école existe dans le village, bien que des inégalités apparaissent dans l'accès à l'enseignement public. *Lorsqu'il faut se rendre dans un autre village, le taux de fréquentation tombe drastiquement, faute de moyens de transport et spécialement dans les régions pauvres où les enfants sont malnutris. Peu de filles sont alors autorisées à quitter le village. Le taux de scolarisation en milieu rural est de 18% pour les garçons et de 12% pour les filles dans l'enseignement primaire.*

VI - L'INSUFFISANCE DES ETUDES SOCIO-ECONOMIQUES

Une plus grande rigueur devrait être requise des enquêtes socio-économiques, qu'il s'agisse d'enquêtes préalables ou de suivi. Elles sont négligées dans les projets d'hydraulique villageoise, à la différence des projets en milieu urbain et péri-urbain et dans

^{48/} La section assainissement de l'ENSP (Ecole nationale de la santé publique) ne forme que quatre agents nigériens de l'assainissement par an, sur une promotion de 25 à 30 étudiants, essentiellement burkinabé.



les centres secondaires. La répartition de ces tâches entre plusieurs équipes, en raison de la taille des projets, ne favorise pas non plus leur cohésion ⁽⁴⁹⁾.

⇒ *Qu'il s'agisse des enquêtes en matière de réduction de la pénibilité des tâches, de la situation de l'hygiène ou des équipements sociaux, des mesures à préconiser en matière sanitaire, le CE 1 donnait des renseignements qui ne se retrouvent pas sur les autres phases et dont on n'a pas tiré de conséquences, notamment dans le domaine de la santé ⁽⁵⁰⁾.*

⇒ En matière de paiement de l'eau, l'origine des revenus qui y sont affectés n'est pas connue.

⇒ Il en est de même de l'impact des projets, qu'il porte sur les changements économiques ou de comportements des villageois impliqués ou non dans la gestion. A cet égard, les villages du CE 3 visités pendant la mission font état des précédentes expériences des CGPE qu'il aurait été intéressant d'analyser.

Pour un compte-rendu de la situation des femmes rencontrées dans les villages lors des visites sur le terrain, se rapporter à l'Annexe F pour le département de TILLABERY, à l'Annexe G pour le département de DOSSO.

VII - UNE EXPERIENCE QUI SE VEUT EXEMPLAIRE : LES PAYS-BAS

Peu de bailleurs sont actuellement présents dans le domaine de l'hydraulique villageoise au Niger. Le Danemark et l'Allemagne se sont retirés pour des raisons politiques, les danois en outre refusant de reprendre leurs opérations dans ce secteur tant que la réforme des collectivités locales n'aura pas été adoptée. Sur le plan multilatéral, PNUD et UNICEF interviennent, le premier dans la région de Zinder dans le cadre d'un programme de réhabilitation, le second en mettant l'accent sur l'éducation à la santé, l'assainissement et la participation des femmes.

Les Pays-Bas sont présents dans le secteur de l'hydraulique villageoise au Niger depuis 1980. Ils sont intervenus en cinq phases successives, dans le cadre du Conseil de l'Entente depuis la seconde phase (1986-1992) qui a resserré l'intervention néerlandaise dans le département de DOSSO. La cinquième phase est en cours dans l'arrondissement de Dogon Doutchi (nord-est du département) où ils opèrent exclusivement depuis la troisième phase.

Depuis 1992 à titre pilote, puis pleinement à partir de 1994, *les interventions des Pays-Bas se caractérisent par une volonté d'associer de manière étroite les populations et spécifiquement les femmes à la gestion des PE et d'intégrer un volet santé et assainissement au projet d'alimentation en eau. Les procédures de suivi post-projet font l'objet d'un soin particulier.*

⇒ Organisation du Programme d'Hydraulique Villageoise hollandais

- *Un comité de pilotage* réunissant des représentants de l'Etat nigérien, de l'ambassade des Pays-Bas, du Conseil de l'Entente et de la direction du projet se réunit deux fois par an pour suivre et réorienter les opérations le cas échéant.

- *L'assistance technique* comprend deux personnes, le chef de projet pour la partie néerlandaise -le DDH de Dosso assurant la co-direction du projet- et une experte en

^{49/} Le projet hollandais, dans son appui à la DDH de Dosso, a promu la création d'un Service socio-économique comportant un sociologue amené à encadrer enquêtes préalables, animation, sensibilisation, animation, suivi.

^{50/} Les dossiers villageois établis début 1983 dans 500 villages, afin de déterminer les villages prioritaires, font état enquêtes menées sur les équipements sociaux (dispensaire, maternité, école) et du personnel y afférent (agent de santé, accoucheuses, matrones). Evaluation technique et financière de la deuxième phase du Programme 2 000 forages. Fascicule 5 Niger. BRGM, BURGEAP, SATEC, oct. 1984, p. 15.



animation. Cette présence sur le projet permet une auto-évaluation permanente du projet et en nourrit la capacité d'innovation.

- Le projet s'appuie sur le *personnel de la DDH* de Dosso dont il soutenu la création pendant les deuxième et troisième phases du programme. Le projet est intégré à la DDH dont le chef de projet néerlandais est conseiller. La DDH joue le rôle d'ingénieur-conseil.

⇒ Couverture de l'arrondissement

L'arrondissement de Dogon Doutchi couvre 11 000 km² comprenant 362 000 habitants (1995) répartis dans 890 villages dont 50% ont moins de 250 habitants. Les interventions portent environ pour moitié sur des puits et pour moitié sur des forages équipés de pompes, ainsi que sur un nombre restreint de mini AEP. L'arrondissement est équipé de pompes VOLANTA montées au Niger. Ces pompes se sont substituées aux autres marques en application de la politique de standardisation. Leur installation fait l'objet de marché de gré à gré avec l'ACREMA, fournisseur des pompes Volanta au Niger.

Chaque phase est scindée en campagnes d'une année. *Chaque campagne comprend l'équipement d'une centaine de PE* (des puits cimentés, de 40 à 60 FPMH, et quelques mini AEP).

⇒ Mise en place de la maintenance

98% des pompes sont actuellement en état de marche. La maintenance repose sur trois types d'intervenants :

- L'artisan-réparateur :

Les artisans-réparateurs sont agréés par l'administration qui peut les sanctionner en leur retirant leur carte d'agrément. En cas de panne, ils prescrivent les pièces détachées aux villageois qui doivent eux-mêmes effectuer l'achat, afin que tout soupçon soit écarté sur la qualité des pièces.

Il y a 20 AR dans le département qui couvrent environ 400 pompes, à raison de 20 pompes chacun en moyenne, et un minimum de 10 et un maximum de 30 pompes. Ils reçoivent 1 000 FCFA par visite et des frais de déplacement en fonction de l'éloignement et ne peuvent vivre de cette seule activité. La durée moyenne d'une panne est de 10 jours, les pompes fonctionnent en moyenne 250 jours par an.

- Le revendeur de pièces détachées :

Un protocole d'accord entre l'administration et le revendeur fixe les conditions de distribution. 5 dépôts de vente dans l'arrondissement sont gérés par l'USRC (Union sous-régionale de coopératives), avec une distance moyenne de 20 à 30 km entre le dépôt de vente et chaque village (distance maximum de 50 km). La fourniture de pièces détachées a fait l'objet en 1992 d'une convention entre l'ACREMA et l'USRC d'une durée de dix ans.

- les villageois qui assurent :

* *la collecte* : l'argent de l'eau est perçu sous forme de cotisation, une collecteuse passant auprès de chaque utilisateur, homme et femme, qui est enregistré. Le programme estime que le remplissage des caisses de maintenance a progressé favorablement, plus de 75% des caisses contenant au moins 80 000 FCFA (montant correspondant au coût de deux réparations moyennes ou une réparation pour une pompe profonde). Le remboursement des crédits qui peuvent être faits sur la caisse est



surveillé. L'argent de la caisse peut être rentabilisé sous forme d'achat de vivres, le profit s'élevant en moyenne à 20%.

* *le fonctionnement des comités de gestion* : régularité des réunions, de la tenue des comptes sont importantes car elles conditionnent une bonne gestion de la caisse. En principe, le comité de gestion est mixte et ses membres reçoivent une formation qu'ils se doivent de restituer aux villageois.

⇒ Le suivi post-projet

Depuis la troisième phase du programme, un suivi dégressif de quatre années après la fin de chaque phase du projet est prévu. Ses deux principaux objectifs sont d'assurer une meilleure pérennité des installations et une implication effective des femmes.

Le suivi actuel est celui de la 3ème phase qui s'est déroulée d'octobre 1992 à octobre 1995. Pendant les quatre années du suivi, l'agent de suivi des PE passe une fois par semaine la première année, une fois tous les 15 jours la deuxième année, une fois tous les mois la troisième année, une fois par trimestre la dernière année, soit 88 visites au total par PE. 180 pompes (sur 400) sont suivies chaque année, pour un coût de 10 MFCFA, celui des 33 agents de suivi étant de 7 MFCFA (1997/98). Les agents de suivi ne sont pas recrutés à l'extérieur, ce sont des « lettrés » qui ne travaillent pas à plein temps sur le projet mais avec qui ils sont liés par un contrat de service et qui continuent à exercer leurs autres occupations dans la zone où ils sont établis ⁽⁵¹⁾. Les femmes y sont encore en nombre limité. (3 femmes sur 27 agents de suivi pour la campagne 1995/96). Le suivi lui-même fait l'objet d'une supervision étroite. Un suivi spécifique s'adresse aux PE à problèmes.

Le suivi porte sur l'ensemble du fonctionnement du PE, qu'il s'agisse de la maintenance (état des caisses, pannes, comportement des AR, etc.) ou de l'application des mesures de santé et d'hygiène. Cinq indicateurs d'une bonne gestion doivent être satisfaits :

- un montant de 80 000 FCFA pour 75% des caisses,
- quatre réunions par an du comité de gestion dans 75% des villages,
- un maximum de 10% du montant de la caisse affecté au crédit et remboursé à temps (cet indicateur n'est pas respecté),
- une amélioration de la situation dans au moins 60% des villages difficiles,
- une amélioration du travail des agents de suivi dans tous les villages.

⇒ Le volet hygiène, santé et assainissement

Un programme d'hygiène et d'assainissement a été établi à titre pilote pendant la troisième phase (campagne 93/94) et devrait être étendu sur une période de quatre ans (1995/1999), tous les villages dotés d'un PEM devant être concernés lors de la cinquième phase. Pour ces quatre années, le montant du programme qui reste expérimental est de 135 MFCFA. Les Pays-Bas sont considérés comme des pionniers en la matière.

DDH et DDS (direction départementale de la santé) sont associées aussi bien au titre de la conception, de la coordination et de la mise en application de ce Plan d'opération spécifique qui a bénéficié d'une mission d'appui. Un protocole d'accord a été signé entre les deux directions départementales pour organiser leurs relations.

Les objectifs généraux du programme sont les suivants :

- assurer la qualité de l'eau entre le puisage et la consommation,
- construire et entretenir des latrines dans les concessions et les écoles,

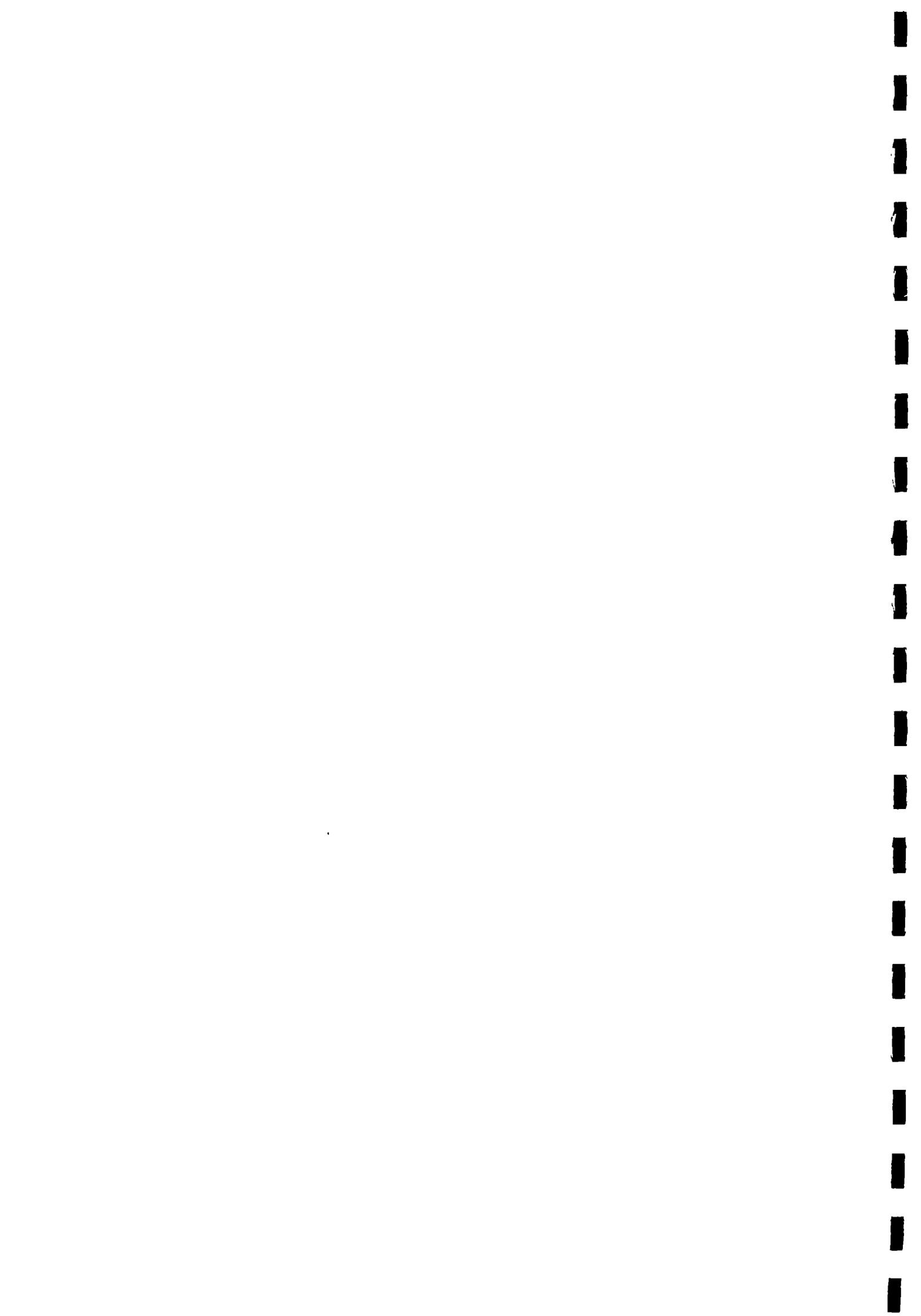
51/En 1995, le projet les rémunérait 18 000 F CFA par mois.



- développer la fabrication de savon local,
- s'assurer que les règles d'hygiène, et notamment le lavage des mains, sont bien appliquées,
- collecter des informations sur les maladies hydriques.

Sa mise en oeuvre dans les villages fait appel à deux stratégies, celle du « marketing social » qui s'appuie sur l'intérêt que peuvent avoir les villageois dans les mesures d'hygiène et les avantages qu'elles peuvent leur apporter (en montrant par exemple qu'une meilleure eau réduit les dépenses de santé) et qui concerne la majorité des villages, et celle de « l'autopromotion » qui vise à rendre autonomes les structures villageoises dans la prise en compte de ces mesures et qui porte sur cinq villages seulement.

Une première évaluation montre que l'extension de la construction de latrines ne se produit pas, une fois la campagne terminée, en raison de la trop grande pauvreté des villages (les latrines sont construites par les intéressés qui doivent aussi fournir les briques). Le savon est soit autoconsommé, soit vendu, et sa fabrication a concerné 200 femmes dans 35 villages. Sauf dans les villages où le savon était déjà commercialisé, cette activité semble se maintenir. Le programme ne souhaite pas prendre en charge des activités économiques qui n'aient pas de lien direct avec l'hydraulique.



ANNEXE A

REPARTITION DU PAIEMENT DE L'EAU ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES
Département de MARADI et de ZINDER - 1990

<p><i>1er bourg</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 34% des femmes paient l'eau 15% sont mariées avec un mari à la maison (24% des femmes mariées) 19% de femmes vivent seules 	86% des hommes mariés donnent de l'argent à leur(s) femme(s) pour payer l'eau
<p><i>2ème bourg</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 24% des femmes paient l'eau 18% sont mariées avec un mari à la maison (24% des femmes mariées) 6% de femmes vivent seules 	91% des hommes mariés donnent de l'argent à leur(s) femme(s) pour payer l'eau
<p><i>3ème bourg</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 28% des femmes paient l'eau 13% sont mariées avec un mari à la maison (26% des femmes mariées) 15% de femmes vivent seules 	80% des hommes mariés donnent de l'argent à leur(s) femme(s) pour payer l'eau
<p><i>4ème bourg</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 25% des femmes paient l'eau 10% sont mariées avec un mari à la maison (12% des femmes mariées) 15% de femmes vivent seules 	80% des hommes mariés donnent de l'argent à leur(s) femme(s) pour payer l'eau

D'après *Evolution de la consommation en eau dans les quatres centres pilotes équipés d'une adduction d'eau potable simplifiée par système de pompage solaire. Centres de Gabi, Djiratoua, Bandé, Guidiguir.* Patricia BUSSONE, KRUGER, Danemark, janvier 1990.



97 CGPE	COTISATION												Paiement au seuil		Aucune cotisation
	De la femme mariée seule			Du chef de famille ou chef de concession seul			Du chef de famille et de la femme mariée						55 CGPE		15 CGPE
	9 CGPE			15 CGPE			3 CGPE								
MONTANT	<i>A la semaine</i>		Equivalent année	<i>Au mois</i>		Equivalent année	Femme mariée	Equivalent année	Chef de famille		Equivalent année				
		25 F	1 300 F		100 F	1 200 F	<i>Au mois</i>	100 F	1 200 F	<i>Au mois</i>	150 F	1 800 F	5 F/ 3 seuil	3 CGPE	
		50 F	2 600 F		100 F	1 200 F		100 F	1 200 F		150 F	1 800 F	5 F/ 2 seuil	35 CGPE	
	<i>Au mois</i>	100 F	1 200 F		150 F	1 800 F		100 F	1 200 F	<i>A l'année</i>	500 F	500 F	5 F/ 1 seuil (ou 1 ép de mil dans un cas)	16 CGPE	
		100 F	1 200 F		150 F	1 800 F			En commun			10 F/ 1 seuil	1 CGPE		
		100 F	1 200 F		150 F	1 800 F	<i>Au mois</i>		100 F			1 200 F			
		150 F	1 800 F		150 F (2)	1 800 F			200 F			2 400 F			
		150 F	1 800 F		165 F	1 980 F	<i>A la semaine</i>		25 F			1 300 F			
		150 F	1 800 F		200 F	2 400 F									
		200 F	2 400 F		200 F	2 400 F									
					200 F	2 400 F									
					200 F (2)(1)										
					200 F	2 400 F									
					250 F	3 000 F									
				<i>Au trimestre</i>	1000 F (1)										
				<i>Au semestre</i>	1 000 F	2 000 F									

(1) Caisse vide

(2) Chef de concession



74 CGPE	COTISATION												Palement au seau	Aucune cotisation	
	De la femme mariée seule			Du chef de famille ou chef de concession seul			Du chef de famille et de la femme mariée					12 CGPE			3 CGPE
	28 CGPE			21 CGPE			10 CGPE								
MONTANT	A la semaine	Equivalent année	Equivalent année	Equivalent année	Equivalent année	Femme mariée	Equivalent année	Equivalent année	Equivalent année	Equivalent année	Equivalent année	Equivalent année	Equivalent année		
		25 F	1 300 F		100 F	1 200 F	<i>Au mois</i>	50 F	600 F	<i>Au mois</i>	100 F	1 200 F	5 F/ 2 seaux		
		25 F	1 300 F		100 F	1 200 F		50 F	600 F		250 F	3 000 F			
		50 F	2 600 F		100 F	1 200 F		75 F	900 F		75 F	900 F			
	<i>Au mois</i>	50 F	600 F		100 F	1 200 F		100 F	1 200 F		100 F	1 200 F			
		50 F	600 F		100 F	1 200 F		100 F	1 200 F		150 F	1 800 F	10 F/ 3 seaux		
		75 F	900 F		150 F	1 800 F		150 F	1 800 F		150 F	1 800 F			
		100 F	1 200 F		150 F	1 800 F		100 F	1 200 F	<i>A l'année</i>	1 000 F	1 000 F	5 F/ 1 seau		
		100 F	1 200 F		150 F	1 800 F	<i>Autre (1)</i>	25 F		<i>Autre (1)</i>	1 botte de mil				
		100 F	1 200 F		150 F	1 800 F		500 F			500 F				
		100 F	1 200 F		200 F	2 400 F		1 250 F			150 F				
		100 F	1 200 F		210 F (2)	2 520 F									
		100 F	1 200 F		220 F	2 640 F									
		125 F	1 500 F		225 F	2 700 F									
		150 F	1 800 F		300 F	3 600 F									
		150 F	1 800 F		350 F	4 200 F									
		150 F	1 800 F		2500 F (2)	30 000 F									
		150 F	1 800 F	<i>A l'année</i>	720 F	720 F									
		150 F	1 800 F		900 F	900 F									
		150 F	1 800 F	<i>Autre (1)</i>	500 F										
		150 F	1 800 F		600 F										
		150 F	1 800 F		2 100 F										
		150 F	1 800 F												
		150 F	1 800 F												
		150 F	1 800 F												
		180 F	2 160 F												
		200 F	2 400 F												
		200 F	2 400 F												
		325 F	3 900 F												

(1) Caisse vide

(2) Chef de concession



GUIDE NATIONAL D'ANIMATION DES PROGRAMMES D'HYDRAULIQUE VILLAGEOISE

Extraits

Attributions du CGPE

Le CGPE a pour principales attributions :

- organiser la participation financière et physique du village pour la réalisation de la superstructure du PEM
- veiller à l'approvisionnement régulier et la gestion de la « caisse eau »
- veiller à l'entretien et la maintenance du point d'eau
- veiller à l'application du règlement d'usage du point d'eau
- tenir des réunions villageoises périodiques
- rémunérer l'artisan réparateur
- développer des actions liées à l'eau (plantation d'arbres, cultures maraîchères et fruitières...)

La fonction de membre du comité est bénévole sauf sur l'initiative des populations.

Attributions des membres

Pour le Président :

- représenter le comité devant l'Administration et les autres partenaires du point d'eau
- préparer l'ordre du jour des réunions
- convoquer et présider les réunions
- veiller à l'exécution des décisions
- régler les litiges entre membres du comité et les usagers
- coordonner l'ensemble des activités dévolues au CGPE
- contrôler les tâches des membres
- rendre compte aux villageois de la gestion au moins une fois par trimestre

PROFIL :

Le président doit être un homme de consensus, de dialogue, ayant une autorité et une ouverture d'esprit.

Pour le Secrétaire :

- tenir les documents de gestion
- tenir le cahier de la pompe (interventions techniques)
- rédiger si possible les procès-verbaux des réunions (dates, objets, décisions)

PROFIL :

Le poste de secrétaire ne peut être tenu que par une personne lettrée ou alphabétisée, que se soit en français, ou dans une des langues nationales. Il doit être ordonné et soigné.

Pour le (la) Trésorier(ère) :

- garder la « caisse eau »
- présenter la caisse chaque fois que l'on le demande

Il/elle ne doit ni prêter cet argent, ni le monnayer sans l'autorisation des autres membres du comité.



PROFIL :

Le poste de trésorier doit être confié à une personne responsable, stable, digne de confiance et d'une bonne intégrité morale. Il est recommandé que ce poste soit occupé par une femme.

Pour l'Hygiéniste :

- assurer la propreté de l'ouvrage et de ses abords
- veiller à l'utilisation correcte de la pompe
- conseiller les usagers sur la conservation de l'eau

PROFIL :

L'Hygiéniste doit être une personne respectée et écoutée par l'ensemble des villageois. Autant que faire se peut, elle doit être un modèle de propreté.

Pour le Réparateur Villageois :

- veiller à la bonne marche de la pompe
- assurer le graissage périodique et l'entretien courant (serrer les boulons et vis)
- procéder à l'ouverture et à la fermeture de la pompe

PROFIL : Femme ou homme stable au niveau du village



COMITES DE GESTION DES POINTS D'EAU (1)

PARTICIPATION DES HOMMES ET DES FEMMES

PRT - Département de Tillabery

Arrondissement de													%du nombre de postes tenus par des femmes par rapport au total des postes
	SAY		KOLLO		TILLABERY		TERA		OUALLAM		TOTAL		
Postes tenus dans les CGPE	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Président	71	0	86	3	9	0	13	0	19	0	198	3	1,5 %
Trésorier(e)	53	12	68	20	7	1	13	0	14	4	155	37	19%
Hygiéniste	13	52	19	65	2	4	9	4	3	16	46	141	75%
Pompiste	7	2	69	13	5	1	8	0	19	0	108	16	13%
Commissaire aux Comptes					1						1		
TOTAL	144	66	242	101	24	6	43	4	55	20	508	197	30% dont 20% d'hygienistes

COMGEST1

(1) Il s'agit de comités de gestion constitués, dont le nombre ne correspond pas nécessairement au nombre de pompe ou de forage



Arrondissement de	TILLABERY Zone du fleuve	TERA Zone de socle	OUALLAM Région très défavorisée	KOLLO Gros bourgs périurbains
Concurrence avec d'autres points d'eau	Toulla : 1 puits dans les champs, fleuve proche Boubon : 3 forages dont 1 fonctionne mal, fleuve, 2 puits construits il y a 6 ans. Les forages sont plus utilisés pendant la saison des pluies	Nabole : 3 forages, l'un des PE fonctionnant mal, 10 puits, 1 mare	Bouleyzedo (pompe fermée) 1 puits infecté par le ver de Guinée et qui se tarit Mondollo wali Kouara : -pompe réouverte sur intervention administrative. - 1 autre pompe est fermée. -1 puits qui est fermé pendant la saison des pluies Goube : -forage ensablé - 1 puits où vont celles qui ne peuvent payer et celles qui allaient à un 2ème forage aujourd'hui fermé (pompe coincée).	Aouala Kouara <u>1er forage</u> de nombreux puits, dont 3 pour ce quartier (taille d'un village), nettoyés et où vont les femmes, nombreuses, qui ne peuvent payer l'eau <u>2ème forage</u> forages, bornes fontaines (eau 2 fois plus chère), puits - Présence de vendeurs d'eau <u>Maternité</u> (pompe fermée) : adduction d'eau à la maternité mais sujette à de nombreuses pannes Dounga Goungou (pompe électrique) : -2 forages éloignés -1 puits tar, d'où le manque d'eau et l'acceptation du prix de l'eau à la pompe
Prix de l'eau à (F = FCFA)	Toulla : 5 F/seau Boubon : 5 F/seau	- Dans l'atelier du revendeur 1 épi de mil = 1 seau - Nabole : <u>1er forage</u> : une cotisation de 10 000F à raison de 9 000F/mois(11 mois) a été payée par 4 familles puis reprise L'eau n'est pas payée mais les paysans ne s'approvisionnent pas au forage. <u>2ème forage</u> : 100F/mois/famille(40) <u>3ème forage</u> : 100F/mois/famille (20 en période d'exode, sinon tout le village, soit 50 familles).	Bouleyzeido : 2 réponses : -H : 75F/semaine/chef de famille donc 11F/jour/chef de famille qui peut être H/F. -F : 5F/jour/famille. Quantité illimitée Il est impossible de connaître le nombre de familles Mondollo wali Kouara : 5F/2 seaux (avant : 5F/4 seaux). 2 seaux/jour vendus actuellement et encore est-ce dû au marché Goube : 5F/2 seaux. Crédit possible pour 2 ou 3 seaux.	Aouala Kouara : 5 F/2 seaux. Aouala Kouara : 5 F/2 seaux Maternité : - Dounga Goungou (forage équipé d'une pompe électrique) : 10F/1 seau
Paiement de l'eau	Toulla : 5 F/seau Boubon : 5 F/seau	Nabole : <u>1er forage</u> : par les chefs de concession (4) quand elle est payée. Le chef du village déclare qu'il a payé de menues réparations et qu'il serait en mesure d'en payer une élevée si nécessaire. <u>2ème forage</u> : chefs de famille. <u>3ème forage</u> : chefs de famille	Bouleyzedo : l'eau n'est plus payée depuis nov 95. Tout le monde ne payait pas l'eau. Absence de pression villageoise. Le chef du village a payé une réparation. Mondollo wali Kouara : les femmes ne peuvent payer l'eau, les hommes valides sont partis en exode La pompe a été rouverte sur intervention du sous-préfet, mais le chef du village déclare ne pouvoir payer à l'avenir une grosse réparation. Goube : les femmes disent dans un premier temps qu'elles paient l'eau avec leur argent, que leur mari ne leur donne rien, dans un deuxième temps que certaines n'ont à payer que les vêtements et l'entretien des enfants.	Aouala Kouara : -1er forage : le mari -2ème forage : le mari et la femme. -Maternité : - Dounga Goungou : femmes non interviewées
Origine des revenus affectés au paiement de l'eau Revenus des femmes		Nabole : village de pasteurs peuls prospère où il semble que ce soit les chefs de famille qui prennent en charge le prix de l'eau.	Bouleyzedo, Mondollo wali Kouara : les pompes sont fermées faute de paiement de l'eau. Dans cette région à fort exode et touchée par la disette, de nombreuses familles se nourrissent grâce à la cueillette. En saison des pluies, les femmes vendent de l'arachide et du gombo cultivés sur les champs du mari ou sur les jachères.	Aouala Kouara : <u>1er forage</u> : village agricole prospère en bordure du fleuve. Les maris ou les parents donnent l'argent de l'eau Les femmes travaillent au champ pendant la saison des pluies, cultivent le gombo pour réserver une partie des revenus à l'autoconsommation, une autre à la vente pour leur propre compte. Ces revenus sont affectés à



			Goube les femmes ont leurs propres revenus provenant du petit commerce alimentaire, de la vente d'arachide et qui peuvent leur permettre d'acheter des animaux (assurance contre la disette).	l'achat de vêtement, à l'équipement ménager, à du surplus pour les enfants, l'entretien de ces derniers étant réservé aux hommes. Elles possèdent quelques animaux. Certaines femmes, toutefois, ne peuvent payer l'eau <u>2ème forage</u> gros bourg urbanisé. Les femmes présentes sont des commerçantes prospères, modernes, autonomes, participant activement à la vie associative.
Participation des femmes à la réunion du comité de gestion/assemblée du village	Toulla en spectatrices Boubon : fontainier seul présent	Nabole . femmes et fillettes totalement absentes de l'assemblée	Bouleyzeido femmes présentes à l'assemblée, puis rencontrées à part. Mondollo wali Kouara : femmes présentes dans l'assemblée qui ont parlé à leur tour. Goube : femmes rencontrées à part	Aouala Kouara : <u>1er forage</u> : jeunes filles rencontrées à part <u>2ème forage</u> : quartier urbanisé où il n'y a pas eu de réunion et où quelques femmes sont rencontrées à part
Fonctions des femmes dans le Comité de gestion : Trésorier(e)	Toulla . homme « Une femme n'a pas de valeur » Elle n'aurait pas assez d'autorité pour refuser un prêt. Boubon : homme - poste de président et trésorier confondus	Nabole : <u>1er forage</u> : caisse vide - le CGPE ne fonctionne pas <u>2ème forage</u> : homme (un emprunt de 25 % de la caisse a été fait). <u>3ème forage</u> . homme (le président du CG bénéficie d'un prêt du montant de la caisse) <u>Maternité</u> pas de CG <u>Dounga Goungou</u> . homme qui recevait une indemnité. L'ancien CG a disparu.	Bouleyzeido : homme quand la pompe fonctionnait Mondollo wali Kouari . - Bourg près Niamey : homme à qui la fontainière remet l'argent chaque mois	Aouala Kouara . <u>1er forage</u> : homme, fils du chef de village qui est en même temps le président du CG La fontainière lui remet la redevance quand elle atteint 10.000 F (1 mois n'est pas suffisant pour rassembler cette somme). <u>2ème forage</u> . femme qui détent la caisse mais c'est le président qui tient le cahier de compte, règle le fontainier, paie l'a.r. C'est une femme « parce que l'eau est l'affaire des femmes et parce que les hommes dilapideraient l'argent » (c'est arrivé sur la caisse d'un moulin à grains). <u>Maternité</u> : - Dounga Goungou : villageois non interviewés
Hygiéniste	Toulla : femme Boubon : homme. Postes d'hygiéniste et de réparateur confondus.	Nabole : - <u>1er forage</u> : le CG ne fonctionne pas - <u>2ème forage</u> : homme. - <u>3ème forage</u> : homme.	Bouleyzeido : quand la pompe fonctionnait, femme, épouse de l'ancien chef du village, marâtre de l'actuel Mondollo wali Kouari : femme. Goube : femme.	Aouala Kouara . <u>1er forage</u> : femme qui est aussi fontainière. Organise la corvée de nettoyage des abords si nécessaire. <u>2ème forage</u> : femme <u>Maternité</u> : pas de CG. Dounga Goungou : le CG a disparu.
Fontainier(e)	Désignation Toulla . femme du village, chacune à son tour Boubon : homme qui tient aussi le rôle d'hygiéniste.	? : Une concession désigne chaque jour un fontainier pour chacun des 3 forages. Nabole . - <u>1er forage</u> . - l'eau n'est pas payée - <u>2ème forage</u> : (cotisation). - <u>3ème forage</u> . (cotisation)	Bouleyzeido : homme quand la pompe fonctionnait. Mondollo wali Kouara : femme. Goube . Femme remplacée parfois par le « gardien » de la pompe Elle ne sait pas combien il y a dans la caisse.	Aouala Koualla : - <u>1er forage</u> : femme, est aussi hygiéniste. - <u>2ème forage</u> : homme. - <u>Maternité</u> : - Dounga Goungou : homme gestionnaire de la pompe.
Rémunération	Toulla . ce qui dépasse 5000F, rien le cas échéant. Boubon : un tiers par tranche de 5000F.	? : 1 sac de mil/an/fontainier donc par concession.	Mondollo wali Kouara : 1000-1500F/mois au début du projet, rien aujourd'hui.	Aouara Koualla : - <u>1er forage</u> : 5000F tout les 50000F (soit environ tous les ans contre tous les 6 mois auparavant) <u>2ème forage</u> : 1000F/mois en moyenne (entre



			500 et 1600F pour des recettes allant de 2500 F à 7 500F), soit 20/25% des recettes en moyenne.
Situation de la santé		<p>Bouleyzeido . Maladies</p> <ul style="list-style-type: none"> la pompe étant fermée faute de paiement, le seul point d'eau du village est le puits infecté par le ver de Guinée. Les filtres ne peuvent pas être achetés par toutes les familles du village, alors que, dans le cadre du programme Global 2000, ils auraient dû être, en tout cas initialement, distribués gratuitement diarrhées, maux de tête, toux « jusqu'à vomir ». <p>Soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas de <i>matrones</i>, les accouchements se faisant avec les vieilles femmes du village Le <i>dispensaire</i> d'un village voisin est utilisé par ceux qui le peuvent. (coût de la visite : adulte . 600 F, enfant 300 F, bébé : 150 F) Les <i>agents de santé</i> viennent pour la vaccination, un doute étant exprimé par certains sur l'intérêt du vaccin antipolio « qui n'est qu'une goutte d'eau » <p>Mondollo wali Kouara : Maladies :</p> <ul style="list-style-type: none"> la grande majorité des femmes va au puits, peu d'entre elles pouvant aller à la pompe, rouverte sur intervention du sous-préfet. Les filtres contre le ver de Guinée doivent être achetés. Le PASP (Programme d'appui aux structures privées villageoises) financé par l'Allemagne s'occupe de l'entretien des puits. <p>soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 <i>matrones</i>, formées au centre de santé de Ouallam, exercent dans le village. Le <i>centre de santé</i> est fréquenté en cas de situation grave, « même s'il faut emprunter ». 	<p>Aouara Koualla -1er forage :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'un des 2 quartiers est desservi par un puits entretenu Des <i>agents de santé</i> viennent pour des vaccinations. Les villageois vont au <i>centre de santé</i> distant de 2 km et paient leur visite. La majorité des femmes va à la <i>maternité</i>, sauf lorsqu'elles ne peuvent se déplacer faute de moyen de transport pendant les travaux des champs. Il n'y a pas de matrone <p>-2ème forage . Le bourg comporte <i>dispensaire</i> et <i>maternité</i> fréquentés</p>
Situation de l'éducation		<p>Bouleyzeido :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas d'école. Quelques enfants vont au village voisin. Un progr d'alphabétisation pour adultes dans le cadre du PASP intégré s'adresse séparément aux femmes et aux hommes. D'une durée de 4 mois, il concerne 21 femmes - initialement 25 - mères ou jeunes filles de plus de 15 ans. Aucune des femmes du village n'est alphabétisée. <p>Mondollo wali Kouara :</p> <ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas d'école. Aucun 	<p>Aouara Koualla : 1er forage : Le village comporte .</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 école expérimentale, 1 medersa mixte, privée, financée par le plus riche commerçant du Niger originaire de ce village, 1 medersa publique dans un autre village est aussi fréquentée. Toutefois, nombre d'enfants quittent l'école en cours de scolarité ou sans avoir atteint le niveau requis. <p>2ème forage : Tous les enfants vont à l'école.</p>



			<p>enfant ne va plus à l'école du chef lieu de canton (5 km) alors qu'ils y allaient auparavant.</p> <p>- Un programme d'alphabétisation est fréquenté par 15 hommes</p>	
<p>Développement associatif</p> <p>participation à d'autres projets</p>			<p>Bouleyzeido : L'ancienne association de femmes n'existe plus. Les femmes ne se réunissent que lorsqu'un étranger vient - agent de santé, représentant d'un projet.</p> <p>Un programme d'alphabétisation pour les adultes est financé dans le cadre du PASP.</p> <p>Mondollo wali Kouara Le PASP est présent.</p> <p>Goube : l'association des femmes n'existe plus.</p>	<p>Aouara Koualla : 1er forage : les femmes ne s'associent pour aucune activité.</p> <p>2ème forage : - le bourg comporte une dizaine d'associations, - une partie des femmes du quartier bénéficient de crédit pour le petit commerce et l'emboche, par l'intermédiaire d'une ONG nigéenne financée par les Etats-Unis.</p>



Village de	ABDALAZI	AGONGA	ANGOUAL LAILABA
En principe, cette visite accompagne le second passage de l'animation où doivent être désignés le comité de gestion et le mode d'alimentation de la caisse			
Situation des PE	La pompe Bourga (CE 2, 1990) est en panne depuis 1995. Selon les femmes, les hommes ont fait de leur mieux pour réparer. Le fait qu'il est prévu dorénavant un artisan-réparateur pour 10 villages est encourageant, après l'expérience Bourga. plus de facilité qu'au puits, moins de maladies	Une pompe Bourga (CE 2, 1990) est en panne depuis 1996. Les aménagements périphériques sont inexistantes, la dalle est en très mauvais état. Les villageois ont opté pour le puits cimenté, sans être écoutés. Les femmes disent vouloir la réhabilitation de la pompe à laquelle les hommes s'opposent, la soudure leur interdisant, selon eux, de cotiser. Elles n'ont pas été consultées et estiment que la pompe est tombée en panne faute de soin.	La pompe Bourga (CE 2) est tombée en panne et sera remplacée dans le cadre de la 3e phase. En outre, 2 nouveaux forages sont prévus.
Paiement de l'eau Apport de fonds initial	Après discussion, le village a décidé que la caisse serait alimentée par la vente de l'eau. 1 seau = 5 F <u>L'apport de fonds initial</u> s'est fait en trois fois : 20 000 + 30 000 + 20 000 = 70 000 FCFA. Les hommes qui sont en exode apportent en plus 50 000 FCFA /an dans la caisse.	Les villageois ne payaient pas l'eau. Il n'y a eu aucune réparation.	Les hommes discutent encore du mode de paiement. Elles pensent que les hommes ont cotisé mais ne savent pas combien. Dans le passé, la cotisation s'élevait à 25-50 FCFA/femme mariée, à 500 FCFA/personne de la famille pour les hommes mariés. L'ancienne pompe a été en panne 2 fois, elles ont été amenées à cotiser 1 fois.
Origine des revenus affectés au paiement de l'eau Revenus des femmes	<u>Revenus du village</u> : tout le monde a au moins un champ mais les plus pauvres n'ont même pas une volaille. Ils sarclent chez les plus riches pour pouvoir manger et ainsi pouvoir sarcler leur propre champ. <u>Revenus des femmes</u> : ce sont les femmes qui paient l'eau avec leur argent, cette affirmation entraînant la protestation des hommes. Les femmes ont des petits commerces, quelques unes des animaux. <u>Journée des femmes</u> : 5 h 30-6 h 30 : lever, corvée d'eau, les épis de mil sont pris dans le grenier, décortiqués, pilés et permettent la confection de la boule après adjonction de lait à la fanne. Le soir, même processus mais pour la fabrication de la pâte à laquelle s'ajoute la fabrication de sauces, et parallèlement, les soins aux enfants, la lessive, la corvée de bois.	Le village comprend 38 familles, dont tous les hommes valides sont partis. Une famille représente environ 15 personnes. <u>Revenus du village</u> : les cultures de contre-saison sont pratiquées, à l'initiative du gouvernement pour pallier le manque de mil. Elles sont vendues et autoconsommées, mais ne rentrent pas vraiment dans les habitudes alimentaires. <u>Revenus des femmes</u> : les femmes n'ont pas d'activités rémunératrices pour elles-mêmes, à l'exception de certaines qui font de l'arachide.	<u>Les revenus des femmes</u> , qu'elles conservent, proviennent de la culture du voandzou (sur une partie du champ du man), du petit commerce. Une minorité des hommes donne de l'argent aux femmes. Si le mari garde le secret sur ses finances, elles font de même, sinon il y a communication réciproque. Elles ont cotisé avec les hommes pour acheter de l'arachide, mais chaque groupe a sa caisse et ses champs à cultiver : 80 femmes ont cotisé 40 F/mois mais ne cotisent plus depuis 2 mois. Une femme garde l'argent des femmes, mais elles déclarent ne pas savoir combien. Il y a 2 cahiers de cotisation, 1 pour les hommes, 1 pour les femmes.
Participation des femmes à la réunion du comité de gestion/assemblée du village	L'Assemblée du village est composée du chef de village, des hommes, des femmes, des enfants. « Les personnes et les femmes » ont été appelées à l'assemblée. Les anciennes qui sont présentes ne vont pas elles-mêmes chercher l'eau.	Ce sont essentiellement des anciennes qui représentent les femmes à l'assemblée du village.	Les femmes ont été réunies à part par l'animatrice après qu'elles aient participé à une partie de l'assemblée. Les femmes savent qu'il y a une pompe à changer, que cela coûte cher, mais pas combien, qu'il y a une réunion, mais pas pourquoi.
Fonctions des femmes dans le Comité de gestion	L'ancien CG était composé de 1 trésorier 1 secrétaire 1 vendeur d'eau 2 hygiénistes 2 réparateurs Les membres vont être changés.	L'ancien CG ne comprenait qu'un réparateur. Le chef de village s'occupait aussi « un peu » de la pompe.	Une hygiéniste aurait été désignée, mais elle ne connaît pas son rôle. Pour le poste de trésorier, les femmes ne savent pas qui a été désigné. L'animatrice a changé de secteur et n'a pas assisté à la première séance (il y a une rupture dans l'animation). Le chef de village annonce, lors de notre visite, que 2 autres postes sont choisis : une autre hygiéniste, une trésorière (absente). Les femmes n'ont pas eu leur mot à dire.
Santé	Les agents de santé viennent 1 fois par trimestre - vaccination uniquement. 3 matrones au village formées au chef-lieu d'arrondissement.	Les agents de santé sont passés une fois cette année dans le cadre d'une campagne de vaccination. Il y a une matrone, formée à Gaia.	Les agents de santé passent 2 fois par an pour les vaccinations. Il y a 2 matrones au village. Le dispensaire est trop loin. Les villageois n'y vont qu'en cas de consultations prénatales, d'accouchement, de grave maladie.
Education	L'école est à 4 km : 3 enfants y vont, 2 garçons et 1 fille, nièce du chef de village. 75 élèves sont déclarés volontaires pour aller à l'école s'il y en a jamais une.	L'école est à 1,5 km : au moins 20 enfants y vont, dont 5 filles.	Tous les enfants vont à l'école du village, y compris les filles.



Village de	BIRNIEL IBRAHIM	GOUNOUBI	KAYAM	KOSSEYE
En principe, cette visite accompagne le second passage de l'animation où doivent être désignés le comité de gestion et le mode d'alimentation de la caisse				
Situation des PE	1 pompe double Vergnet en marche, installée en 1984 Dalle et escalier en banco	2 pompes Vergnet du CE 1 qui fonctionnent Il y a facilité d'exhaure, des puits traditionnels.	4 pompes Vergnet du CE 1 (1989) en panne depuis 1994. Le débit est faible, un forage ensablé. Les femmes ont vécu le retour au puits comme un recul	Trois pompes Bourga du CE 2bis sont en panne, la responsabilité appartenant aussi bien dans ce cas, à l'AR (accusation de réparation mal faite) qu'aux villageois.
Paiement de l'eau Apport de fonds initial	C'est un village peul où ce sont les hommes qui paient l'eau. Une cotisation hebdomadaire existe depuis 1997 Avant, elle était appelée seulement en cas de panne, d'où l'arrêt de la pompe car la dépense était importante La cotisation hebdomadaire, le vendredi, est de 25 FCFA/famille En fait il s'agit d'une cotisation mensuelle de 100FCFA qui est scindée par commodité Il y a 80 familles, dont le chiffre diminue en période d'exode ou de transhumance La Caisse a été épuisée par une grosse panne en 1997 Coût 35 000 FCFA Actuellement, elle contient 59.000 FCFA. Les recettes sont enregistrées, mais pas les dépenses. Le cahier est tenu en peul.	Il y a cotisation en cas de panne, mais il n'y a pas eu de grosses réparations, seulement des pièces d'usure à remplacer. Il reste parfois, un peu d'argent dans la caisse La cotisation pour la dernière panne a été déterminée en fixant un montant global pour les hommes d'une part et les femmes d'autre part H = 1000 FCFA, montant déterminé d'après le nombre des hommes présents (les 2/3 des hommes sont absents) F = 500 FCFA Dorénavant, la vente devrait être pratiquée : 2 seaux/5FCFA	Il y avait cotisation en cas de pannes, qui ont entraîné le remplacement de la baudruche (sur 3 pompes doubles). Deux pompes étaient surexploitées car elles servaient à l'arrosage de jardins qui ont été abandonnés, faute de rentabilité Les cotisations avaient permis de rassembler 300 000 FCFA.	L'eau est vendue 2 seaux/ 5 F Pour la présidente du CG, le produit doit en être gardé dans une « banque » c'est à dire dans un lieu sûr (chez le sous-préfet par exemple). Dans le passé, les femmes ont cotisé une fois mais ne savent pas combien. Si on les écoutaient, elles contribueraient seules Le man cotise, mais s'il ne peut nen donner, c'est à elles qu'il appartient de le faire <u>L'apport de fonds initial</u> , de 60 000 FCFA, a été versé il y a un an sans que le projet soit intervenu depuis, à la déception des villageois.
Origine des revenus affectés au paiement de l'eau Revenus des femmes	<u>Revenus des femmes</u> Les femmes n'ont pas leur propre activité, seulement un peu d'arachide.	<u>Revenus des femmes</u> . L'argent de l'exode, la vente de nattes, des céréales des greniers	<u>Revenus du village</u> . ils se révèlent importants : les cotisations pour l'eau se sont arrêtées en raison de la construction de la mosquée (coût . 35 MFCFA) pour laquelle les femmes ont aussi cotisé. Depuis, les villageois se sont mis à construire un dispensaire <u>Revenus des femmes</u> : petits commerces, fabrication de chapeaux, etc Il y a entraide au sein du ménage . les maris paient les frais du ménage, mais les femmes contribuent s'ils ne peuvent pas.	<u>Revenus des femmes</u> arachides, voandzou, tissage de nattes, petit commerce <u>Souhaits des femmes</u> . 1/ du « crédit rural » pour financer l'emboche Elles ne savent pas ce qu'est une banque mais connaissent le crédit par une ONG installée dans un autre village. 2/ un centre de santé
Participation des femmes à la réunion du comité de gestion/assemblée du village	Aucune femme n'est présente à l'assemblée, non plus que les petites filles. Selon les animateurs, un grand nombre seraient cloîtrées. Les femmes qui avaient dû retourner au puits après la panne ont demandé à ce que la pompe soit réparée. Le CG est composé de 3 membres, 3 réparateurs à tour de rôle. L'AR passe à la demande, dès que la pompe disfonctionne (5.000 FCFA à l'AR à la dernière réparation).	La réunion a lieu sous l'auvent d'une école coranique Aucune femme n'est présente, sinon l'interprète. Le CG n'a pas de femmes, la gestion a été laissée aux jeunes mais celui qui s'occupe de la pompe et des cotisations est parti en exode. En raison de l'exode précisément, le trésorier sera dorénavant une femme qui sera désignée après discussion au sein de l'Association des femmes.	Le chef de village a beaucoup d'autorité, c'est un notable appartenant à la cour du chef traditionnel de province. Les femmes sont amenées au premier plan de l'assemblée et connaissent bien, pour certaines, les différentes phases d'alimentation de la caisse. Le CG ne peut encore être désigné	La gestion de l'ancien comité de gestion est contestée, le chef de village jouait le rôle de trésorier, il n'y avait pas de femmes. Le nouveau CG est présenté : 5 personnes dont 3 femmes . 1 trésorière, 2 hygiénistes <u>Une présidente</u> . a compris qu'il faut garder l'argent pour payer les réparations. Raison de sa nomination : patience et capacité à affronter les problèmes. Les femmes ont confiance en elles. Elle n'est pas formée, mais est désignée quand il y a une difficulté. Les <u>hygiénistes</u> ne connaissent pas leur rôle, ne savent pas pourquoi elles ont été désignées bien qu'elles aient assisté aux réunions, elles se plaignent de n'avoir pas de formation L'une sait qu'elle doit balayer.



Village de	BIRNIEL IBRAHIM	GOUNOUBI	KAYAM	KOSSEYE
Santé	Les agents de santé sont venus 3 fois depuis le début de l'année . 2 fois pour les vaccinations (polio) 1 fois pour une réunion de village (prévention contre le choléra, hygiène, réhydratation) Dispensaire à 500 mètres.			Les agents de santé passent, elles ne savent pas à quelle fréquence Ils viennent pour les vaccinations 2-3 fois par an et pour les maladies graves
Education	Il y a une école, « beaucoup d'enfants y vont », 20 filles, ce qui signifie que c'est loin d'être la majorité. Il y a aussi une école coranique, franco-arabe, mixte Tous les enfants en âge d'aller à l'école y vont (?)	Il n'y a pas d'école publique dans le village, mais une à 3 km où les enfants ne vont pas. On trouve une école coranique, et un programme d'alphabétisation pour adultes H/F. La seule femme à parler français, est l'alphabétisatrice, servant d'interprète, qui vient de l'extérieur		Il y a une école parrainée par une ONG. Tous les enfants vont à l'école

t P'

cer
s d
éali
ts,]
ts cl'es
a ré

eau

m e

nm.

rée

iem:

ieux



- à la gestion : répartition des postes dans les comités de gestion, exercice réel de ces fonctions, caractère rémunéré des postes,

- à l'animation et à la formation :

* la mise en place d'une animation où les femmes sont partie prenante ou qui est spécifique aux femmes, et qui doit favoriser l'expression de leurs besoins et leur participation à la prise de décision et à la gestion,

* la présence de femmes dans les équipes d'animation,

* l'accessibilité des femmes aux formations offertes, la prise en compte de leurs contraintes spécifiques.

⇒ *La participation des femmes au paiement de l'eau :*

- les titulaires du paiement de l'eau,

- l'origine des revenus affectés à ce paiement,

- le montant des revenus respectifs H/F, la capacité des H/F à payer l'eau.

⇒ *La prise en compte de l'hygiène, de la santé et de l'assainissement :*

- la potabilité de l'eau,

- l'état de propreté des points d'eau, des aménagements périphériques,

- le déroulement du circuit de l'eau,

- les changements d'habitude entraînés par les mesures spécifiques adoptées dans le projet,

- l'évolution des maladies hydriques.

- l'évolution des infrastructures, des équipements, du personnel de santé.

⇒ *La situation de l'éducation :*

- le niveau d'alphabétisation, de la fréquentation scolaire,

- des infrastructures scolaires, du personnel d'enseignement.

⇒ *Les activités économiques induites par le projet*

⇒ *La présence de femmes dans les administrations de l'hydraulique, au niveau central et local*



III. Les conditions socio-économiques :

A compléter.

⇒ *La situation de l'hygiène et de l'assainissement*

Examen des pratiques et installations existantes

⇒ *La situation sanitaire du village :*

- Situation des infrastructures, des équipements, du personnel de santé :
 - * centres de santé, maternités, leur fréquentation,
 - * visites des agents de santé, objet de ces visites,
 - * matrones villageoises, leurs modes d'intervention,
 - * autres (guérisseurs, marabouts).

- Perception des relations entre qualité de l'eau et santé :
en différenciant les villages selon qu'un PEM est déjà installé ou non.

⇒ *Le niveau scolaire, l'accès à l'éducation des différentes catégories de population:*

- Présence d'une ou plusieurs écoles :
 - * dans le village,
 - * dans un autre village, situé à quelle distance,
 - * taille des classes, nombre d'enseignants,
 - * type d'écoles,
 - * soutien extérieur (ONG, etc.).

- Fréquentation des élèves :
 - * nombre d'élèves par rapport au nombre d'enfants du village,
 - * nombre de filles, de garçons,
 - * temps passé dans le système scolaire, tranches d'âge des élèves,
 - * niveau scolaire atteint.

- Présence de programmes d'alphabétisation :
 - * origine, bénéficiaires, durée,
 - * niveau atteint.

~

